

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU BASSIN D'AURILLAC**

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE  
DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
2023**

A la suite des Lois « Grenelle » I et II, le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août 2011 soumettent désormais les collectivités et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à l'obligation d'établir un Rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Le développement durable, tel que défini par l'article L.110-1 du Code de l'Environnement, modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, par la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement, puis par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, repose sur cinq finalités :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- la transition vers une économie circulaire.

Le présent rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux. Il doit présenter un bilan tant sur le fonctionnement interne et le patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac que sur l'ensemble des actions réalisées dans le cadre des compétences exercées sur le territoire.

Il est rappelé que le Rapport sur la situation en matière de développement durable au titre de l'année 2022 s'inscrit dans le cadre du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, soit 25 communes représentant près de 56 000 habitants.



Sur ce territoire, la Communauté d'Agglomération exerce plusieurs catégories de compétences (arrêté préfectoral n° 2022-1111 du 22 juillet 2022), dont la plupart présente un intérêt certain au regard du développement durable :

## **COMPETENCES OBLIGATOIRES :**

### **▶ En matière de développement économique :**

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont création d'offices de tourisme

### **▶ En matière d'aménagement de l'espace communautaire :**

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code

### **▶ En matière d'équilibre social de l'habitat :**

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

### **▶ En matière de Politique de la Ville :**

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de Ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le Contrat de Ville

### **▶ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211.7 du Code de l'Environnement.**

### **▶ En matière d'accueil des Gens du Voyage :**

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

### **▶ Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.**

### **▶ Eau.**

### **▶ Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- L'étude et la mise en place des zonages d'assainissement des différentes communes et d'un schéma directeur d'assainissement
- L'étude et la réalisation des ouvrages nécessaires à la collecte séparative et au traitement des eaux usées domestiques ou, pour les eaux usées non domestiques, faisant l'objet d'une convention de déversement
- L'étude et la réalisation des ouvrages nécessaires à la collecte unitaire et au transport des eaux usées lorsque la mise en place de la collecte séparative n'est pas techniquement ou économiquement appropriée
- Le contrôle initial et périodique des installations d'assainissement non collectif
- Les services concourant à l'exploitation des services publics d'assainissement collectif et non collectif

▶ **Gestion des eaux pluviales urbaines dans les conditions prévues à l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

### **COMPETENCES OPTIONNELLES :**

▶ **Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.**

▶ **En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :**

- La lutte contre la pollution de l'air
- La lutte contre les nuisances sonores
- Le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

▶ **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**

### **COMPETENCES FACULTATIVES :**

▶ **En matière d'enseignement :**

- La participation au fonctionnement de l'antenne universitaire et à la mise en place des services et animations nécessaires à la vie étudiante
- Le soutien aux programmes locaux de recherche
- Au titre des investissements portés antérieurement, la propriété du collège de la Ponétie, mis à disposition du Département du Cantal.

▶ **En matière de sécurité civile :**

- Le versement du contingent incendie
- La représentation des communes au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- L'intégration au SIG de la DECI des communes

▶ **En matière d'aménagement numérique :**

- Les réseaux de télécommunication en fibre optique haut et très haut débit d'intérêt communautaire

▶ **En matière de tourisme :**

- Les équipements à vocation touristique d'intérêt communautaire

▶ **En matière d'orientation des jeunes et d'insertion par l'activité économique :**

- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- Le soutien à la Mission Locale de l'Arrondissement d'Aurillac
- Le Point Information Jeunesse

▶ **Au titre des services communs créés en application de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- L'instruction des autorisations du droit des sols
- Le Système d'Information Géographique (SIG)
- La Direction des Systèmes d'Information

▶ **En matière de santé :**

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Contrats Locaux de Santé.

▶ **En matière de cohésion territoriale :**

- L'étude de toute action d'envergure supra-communautaire ainsi que la mise en œuvre, l'animation et le suivi de tous programmes territoriaux intéressant la stratégie locale de développement et l'attractivité du territoire.

En outre,

Sur décision du Conseil Communautaire et pour chacune des compétences qui lui sont déléguées, la CABA peut assurer, à titre onéreux, des études, prestations de services ou travaux au bénéfice de collectivités tierces autres que ses membres. Ces activités peuvent s'exercer en dehors du territoire communautaire.

Elle peut recevoir mandat de ses membres ou de personnes publiques pour réaliser sur son territoire des travaux ne relevant pas de ses compétences mais ayant un lien avec des aménagements qu'elle réalise concomitamment ou pour lesquels elle dispose des capacités administratives et techniques nécessaires.

Il est à noter que les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), tels que décrits ci-dessus, ont été adoptés par la délibération n° DEL\_2022\_013 en date du 10 février 2022.

La définition de l'intérêt communautaire et la formalisation du champ d'intervention de la CABA au titre de ses compétences statutaires avaient été établies par la délibération n° 2016/172 du 28 novembre 2016 puis par la délibération n° DEL\_2019\_060 du 1<sup>er</sup> avril 2019 et par la délibération n° DEL\_2021\_168 du 16 décembre 2021. Suite à l'adoption de ses nouveaux statuts en début d'année 2022, le Conseil Communautaire de la CABA devra acter d'ici juillet 2024 une nouvelle définition de l'intérêt communautaire.

## **LA CABA, UNE COLLECTIVITE VOLONTAIRE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Consciente du rôle qu'elle a à jouer en matière de développement durable à travers notamment la lutte contre le changement climatique, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a initié, depuis plusieurs années, de nombreuses actions en la matière. Cela a été le cas à travers sa reconnaissance, à l'automne 2016, au titre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) qui s'est doublée par son engagement dans la démarche « Territoire à Energie POSitive » (TEPOS).

L'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), à l'échelle du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (BACC), a encore renforcé, en 2019, le rôle de la CABA en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de même que le travail commun mené par les trois intercommunalités de l'arrondissement d'Aurillac autour de la dissolution, programmée et actée en début d'année 2020, du Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement (SMOCE).

### ❑ **LE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL** :

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un document cadre de la politique énergétique et climatique des collectivités. Aux termes des articles L.229-26 et R.229-51 du Code de l'Environnement, il définit principalement :

- les objectifs stratégiques et opérationnels de la Collectivité afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;
- le programme d'actions à réaliser afin, notamment, d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie a adopté le 15 février 2018 une délibération visant au transfert du PCAET des intercommunalités membres à son bénéfice. Une délibération a été prise par la CABA dans le même sens le 26 mars 2018.

Sur le plan juridique et conformément à l'article L.229-26 du Code de l'Environnement, le PCAET peut en effet être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale dès lors que tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration dudit plan à la structure porteuse du SCoT.

Il est à noter que la législation en vigueur ne rend obligatoire la réalisation d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial que par les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Toutefois, les 3 EPCI membres du Syndicat Mixte du SCoT BACC, y compris la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès pour laquelle ce n'est pas une obligation, ont souhaité élaborer ce plan et le porter à une échelle plus large que leur propre territoire dans le double objectif d'une meilleure efficacité technique et de la maîtrise du coût financier, l'échelle du SCoT apparaissant sous cet angle-là plus efficiente.

Pour la mise en œuvre du PCAET, le Syndicat Mixte du SCoT BACC a suivi un cadre général défini par la loi et suivant les étapes suivantes :

### **Etape 1 - Etat des lieux - Connaître son territoire et se connaître**

Analyse approfondie du territoire qui porte sur :

- la géographie physique (espace montagneux ou de plaine, par exemple) et sociale (habitat dense, diffus, urbain, rural..) ;
- la démographie (variation de la population, composition..) ;
- le socle économique ;
- les démarches de planification (SCoT, PLUi..).

Connaissance du fonctionnement de la Collectivité (compétences, moyens humains, financiers, ...).

### **Etape 2 - Diagnostic - Climat-Air-Energie**

- Quantifier les consommations d'énergie finale et identifier le potentiel de réduction ;
- Quantifier la production d'énergies renouvelables et ses perspectives de développement ;
- Estimer les émissions de gaz à effet de serre et leur potentiel de réduction ;
- Estimer la séquestration nette de CO<sup>2</sup> ;
- Présenter les réseaux de distribution et de transport d'énergie, les enjeux et anticiper le développement ;
- Analyser la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques.

### **Etape 3 - Définition des objectifs territoriaux**

### **Etape 4 - Elaboration d'un programme d'actions et mise en œuvre de ces dernières**

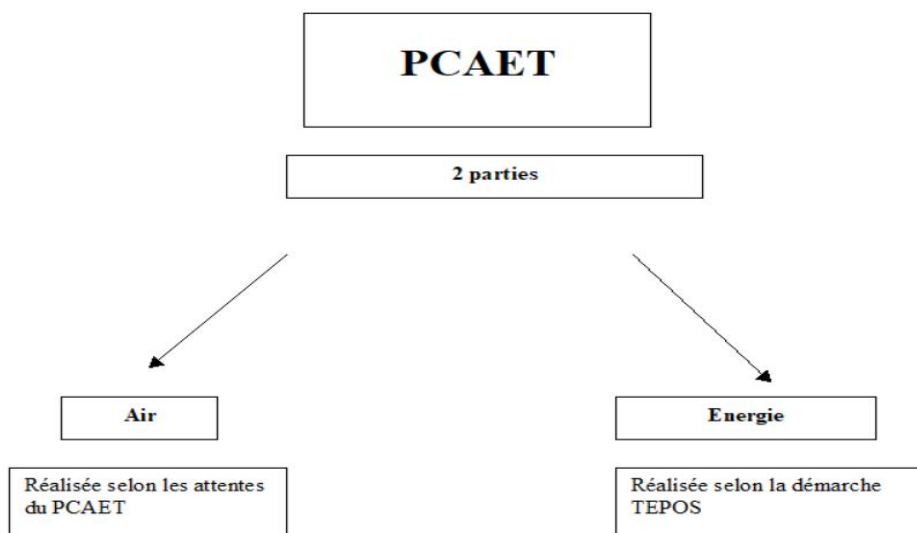
### **Etape 5 - Evaluation environnementale stratégique (EES) du PCAET**

### **Etape 6 - Dépôt et enregistrement du PCAET**

Les étapes de l'état des lieux et du diagnostic ont été en grande partie réalisées avec les données déjà disponibles auprès de la CABA (PLUi, OPAH, ...) et du SCoT et à une échelle plus large au niveau régional avec des données issues des travaux de ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (organisme dont la CABA est adhérente) et du SRADDET.

Par ailleurs, à l'échelon régional et depuis 2010, la Région et l'ADEME soutenaient les collectivités qui s'engageaient pour la transition énergétique au travers d'un appel à manifestation d'intérêt TEPOS (« Territoire à Energie POSitive »). Cet accompagnement financier en ingénierie (100k€ sur 3 ans) a permis de soutenir les collectivités ayant pour objectifs de réduire les besoins en énergie par la sobriété et l'efficacité énergétiques et de les couvrir au maximum par les énergies renouvelables locales.

Ainsi les actions « énergies » du PCAET peuvent être suivies et/ou accompagnées dans le cadre de la démarche TEPOS.



Le planning prévisionnel initial pour l'élaboration du PCAET était le suivant :

Rédaction du cahier des charges	}	2018
Publicité		
Choix du bureau d'études		
Lancement	→	Novembre 2018
Etude préfiguration TEPOS	}	Mars à Août 2019
Etat des lieux du PCAET		
Dépôt du dossier TEPOS	→	Septembre 2019
Diagnostic Climat Air	}	Septembre 2019 – Décembre 2022
Démarche TEPOS		
Objectifs		
Programme d'actions		
Evaluation environnementale		

En raison de l'impact de la crise sanitaire en 2020, l'avancement du PCAET a été fortement retardé. Un travail de mise à jour a donc été réalisé en 2022 et 2023. Son approbation et sa mise en œuvre ont été, de ce fait, reportées au début de l'année 2024.

Les objectifs du PCAET à 2029 sont :

- Emissions de gaz à effet de serre réduites de 13 % ;
- Consommations d'énergie réduites de 12 % ;
- Une production d'ENR qui représente 31 % de la consommation d'énergie (taux actuel : 19 %).

Les objectifs TEPOS visent à une autonomie énergétique en 2050 autour de 860-870 GWh de production annuelle.

#### □ La démarche TEPOS

Porté par le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (SCoT BACC) depuis 2018, et animé par une chargée de mission depuis août 2021, le dispositif TEPOS pour favoriser la transition énergétique est mis en œuvre sur les territoires, dans les communes et auprès de chaque intercommunalité.



Cette démarche se déroule dans le cadre du PCAET en cours de finalisation. Elle recouvre plusieurs thématiques prioritaires dont la rénovation énergétique des bâtiments publics et le développement des énergies renouvelables.

La rénovation des bâtiments publics est une action engagée auprès des collectivités ; deux d'entre elles sont déjà bien avancées (Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et Ville d'Aurillac). Après une pré-enquête dans les communes, les intercommunalités se sont engagées dans leur Plan de Rénovation (PREB) avec un premier potentiel d'environ 60 bâtiments à rénover, qui représentent 60MGWh de réduction des consommations énergétiques annuelles. Bénéficiant des retours d'expériences d'autres territoires régionaux, elles coordonnent et lancent des missions spécifiques auprès des communes pour favoriser les audits énergétiques puis la programmation des travaux et les opérations de rénovation.

Le développement des énergies renouvelables constitue également un enjeu fort pour les collectivités. Une première enquête réalisée en 2022 auprès des 86 communes du territoire du SCoT, précisée en 2023 sur le territoire de la CABA, identifie un potentiel de plus de 200 bâtiments publics qui pourraient accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables. Un Contrat Chaleur Renouvelable a été signé avec l'ADEME et permet de développer les chaufferies-bois, la géothermie et le solaire thermique dans les communes et les entreprises (19 dossiers de demandes d'aides ont été déposés). L'animation de ce Contrat Chaleur est assurée pour la partie technique par le partenaire ENERGIES15, et pour la partie administrative, par le Syndicat Mixte. Une étude d'opportunité du potentiel photovoltaïque a aussi été proposée en 2023 et sera lancée début 2024.

La réflexion entamée en la matière a permis d'identifier un besoin de planifier le développement des énergies renouvelables locales et abouti à la décision de réaliser un schéma directeur des énergies. En parallèle de la définition des Zones d'accélération des énergies renouvelables par les communes, le lancement de son élaboration est prévu en 2024.

La gouvernance du TEPOS a été revue en 2022 par l'animation de deux Comités (technique et de pilotage) avec les élus, les partenaires locaux et la Communauté de travail qui accompagne le TEPOS (ADEME, Région AURA, services de l'Etat, Département). Les objectifs du TEPOS ont été à cette occasion ajustés et reprecisés.

2023 a été l'année de la mise en œuvre concrète du Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) signé avec l'ADEME, et du lancement de l'étude d'opportunité du potentiel photovoltaïque en toitures et sur ombrières des bâtiments publics 2024 verra la fin du dispositif en août.

Poursuivant l'objectif d'une réponse concertée et coordonnée aux enjeux de la transition énergétique sur le territoire et souhaitant aller plus loin dans leur ambition en matière de transition écologique, les 3 EPCI de l'Arrondissement d'Aurillac se sont engagés sous l'égide du Syndicat Mixte du SCoT BACC, dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME.

#### ❑ **Le Contrat d'Objectif Territorial: Labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique**

Ce contrat, d'une durée de 4 ans, dont la première phase a démarré fin 2022, est fondé sur les référentiels « Cit'énergie » et « Economie Circulaire » et permet, à travers les cofinancements qu'il mobilise, de valoriser la progression du territoire au regard de divers indicateurs et objectifs d'actions fixés par lui et prenant en considération l'état des lieux existant.

La première phase, d'une durée de 18 mois, est en cours de finalisation (fin mai 2024). Elle permettra de préciser pour chaque EPCI (CABA, Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne), l'état d'avancement et les marges de progression du territoire en termes de transition écologique et d'économie circulaire. Les

collectivités pourront s'engager sur des objectifs et un plan d'actions concrètes à l'issue de cette première phase. Un accompagnement gratuit par un conseiller labellisé par l'ADEME et une subvention de 75 000 € sont prévus en fin de première phase.

La deuxième phase, sur les 2 ans et demi restants, est celle de la mise en œuvre du plan d'actions. Un soutien de l'ADEME de 275 000 € maximum est prévu sous réserve de l'atteinte de l'ensemble des objectifs précités (subvention ajustée au vu des résultats).

## **I) LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE :**

### **A) LES ACTIONS EN INTERNE :**

#### **□ RESSOURCES HUMAINES :**

Pour ce qui concerne les déplacements engendrés par la formation ou des missions dans le cadre de l'activité professionnelle de certains agents de la CABA, la Collectivité prévoit, dans son règlement de formation, de privilégier le covoiturage.

La participation par visioconférence à des réunions, colloques ou journées d'information est désormais régulièrement employée. Les préparations aux concours de la fonction publique territoriale et de nombreux webinaires sont désormais réalisés à distance, évitant des déplacements.

Il est à noter aussi, dans le cadre des jurys de recrutement, l'organisation d'entretiens des candidats les plus éloignés via l'utilisation d'outils de visio-conférence.

Le recours à ces pratiques de visio-conférence s'est fortement accru depuis 2020 dans le cadre des mesures mises en place pour lutter contre la pandémie de Covid-19 (télétravail, notamment).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le télétravail dit « de droit commun » (hors COVID) a été instauré au sein de la CABA, au profit de ses agents à hauteur d'un jour et demi maximum par semaine. Les missions des postes concernés doivent pouvoir être réalisées en distanciel.

Des formations aux éco gestes ont également été déployées en partenariat avec le CNFPT fin 2020 à l'attention de tous les agents, sur la base du volontariat mais avec un objectif personnel et individuel d'amélioration des gestes de tri, d'économie d'énergie etc...

#### **□ RESEAU DE CHALEUR :**

Le réseau de transfert de chaleur permet de réduire l'impact sur la consommation d'énergie du Centre Aquatique en valorisant l'énergie produite par combustion des boues résiduelles des stations d'épuration, notamment celle de Souleyrie où est situé le four d'incinération.

Depuis 2012, l'énergie fournie par le réseau de chaleur participe à hauteur d'environ 40 % des besoins énergétiques du Centre Aquatique ; l'utilisation de cette énergie permet une économie de plus d'un million de KWh par an sur la consommation de gaz de cet équipement.

#### **□ RESEAU DE CHALEUR BOIS DE LA VILLE D'AURILLAC :**

Depuis le début de l'année 2019 (les travaux s'étant poursuivis sur les années suivantes), la Ville d'Aurillac a mis en place un vaste réseau de chaleur Bois sur son territoire.

Dans un objectif de développement durable et d'utilisation de ressources renouvelables, la Communauté d'Agglomération a choisi de s'inscrire dans ce projet en prévoyant le raccordement progressif de plusieurs de ses bâtiments et équipements, à savoir, notamment, le Centre Technique Communautaire, l'Immeuble de la Paix, l'Immeuble des Carmes, le Centre des Congrès, le Centre Aquatique.

❑ **PRISE EN COMPTE DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DANS LA CONSTRUCTION ET LA RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES :**

Les grands équipements structurants de la Communauté d'Agglomération les plus récents ont pu bénéficier, dès leur construction, des technologies de pointe en matière de performance énergétique, celle-ci étant clairement recherchée.

Après des travaux conséquents sur la Médiathèque et sur le bâtiment d'accueil du stade d'athlétisme, mis en service en 2015, le plan pluriannuel de travaux de la Collectivité a intégré, sur les années 2016/2017, la rénovation du pôle administratif et technique de la SA-SPL STABUS et celle de la Tribune Marathon du Stade Jean Alric ; entre 2017 et 2018, la restructuration de l'ancienne école de Mandailles dans le cadre de la Station de Pleine Nature ; et à partir de 2019, la première tranche travaux sur l'immeuble de la Paix (études lancées en septembre 2019, travaux réalisés en 2020 et 2021).

En 2021 ont aussi eu lieu les travaux d'aménagement thermique et de mise aux normes de la tour de contrôle de l'aéroport (livraison au 1<sup>er</sup> trimestre 2022) avant une étude bâtementaire plus globale concernant la plateforme aéroportuaire. Un travail a aussi été démarré sur l'évaluation des actions à engager sur les immeubles des Carmes, du Centre Technique Communautaire et sur le Boulodrome de Tronquières.

Les efforts portent essentiellement sur :

- l'isolation des bâtiments :

Par exemple, concernant le pôle administratif et technique de la SA-SPL STABUS, la reprise de l'enveloppe du bâtiment administratif a été globale avec une isolation par l'extérieur, la réfection de l'isolation de la toiture et le remplacement des menuiseries. Ce même type de travaux a été adopté pour l'immeuble de la Paix. Dans le cadre des travaux sur l'école de Mandailles, constituée de murs de pierre épais, c'est une isolation performante par l'intérieur des murs et des planchers qui a été mise en place.

- les modes de chauffage :

Par exemple, concernant la Médiathèque, le chauffage est électrique avec une centrale d'air pulsé.

Concernant le Stade Jean Alric, notamment la Tribune d'Honneur, dont les travaux d'aménagement se sont achevés en juillet 2014, ou le bâtiment d'accueil de la piste d'athlétisme, mis en service courant 2015, ce sont des modes de chauffage économes qui ont été choisis (chaudière gaz à condensation, ventilation double flux).

Le même dispositif a été mis en place en 2018 sur le pôle administratif de la SA-SPL STABUS. Courant 2018, une chaudière à granulés bois a été mise en place au niveau du Pôle d'accueil de la Station de Pleine Nature de Mandailles.

- la mise en œuvre d'un éclairage à faible consommation (LED) :

Les éclairages mis en œuvre dans la Tribune Marathon bénéficient de ce type de technologie, de même que la Médiathèque. Ce type d'éclairage a été mis en place au niveau de l'immeuble des Carmes courant 2019.

Ces nouveaux produits à faible consommation d'énergie (LED) permettent d'obtenir un éclairage similaire, voire supérieur, avec une consommation moindre. Le remplacement des matériels a été réalisé au Centre Aquatique pour partie entre 2017 et 2018. Cette action, inscrite au contrat TEPCV, a permis de réaliser également les remplacements d'ampoules sur le Boulodrome.

Le programme de remplacement de l'éclairage se poursuit dans d'autres bâtiments : Prisme (2023), CTC (2023), Restaurant des Carmes (2023), Centre des Congrès (2024), Chaudron (2024), Parapluie (2024-2025).

Outre l'éclairage, le programme comprend aussi le remplacement des blocs de secours par des appareils moins énergivores et d'une durée de vie plus longue. Certains locaux ont été équipés d'interrupteurs par détection de présence afin d'éviter l'éclairage en continu inutile.

En 2023, une étude a été menée pour remplacer l'éclairage public des ZAC par de l'éclairage LED. D'ores et déjà, les plages horaires de l'éclairage public de ces zones ont été réduites. En 2023, les têtes des candélabres du parking du Parapluie ont été remplacées par de l'éclairage à LED.

L'ensemble de ces dispositifs et réflexions entrepris par la CABA a pour objectif de diminuer la consommation et le gaspillage énergétiques ainsi que l'empreinte carbone et les GES, tout en apportant un confort équivalent aux utilisateurs et aux agents.

- la mise en œuvre de dispositifs de Gestion Technique Centralisée ou de télégestion :

Ce type de dispositif, destiné au pilotage de toutes les installations de génie climatique et au contrôle des commandes d'éclairage, est mis en place pour tout nouveau projet de la Communauté d'Agglomération (exemple : Stade Jean Alric ; bâtiment d'accueil de la piste d'athlétisme, Immeuble de la Paix).

- le choix des matériaux de construction :

Opter pour une conception en ossature bois, comme c'est le cas pour le bâtiment d'accueil de la piste d'athlétisme, permet d'une part, de limiter les nuisances liées au chantier et, d'autre part, d'atteindre un fort niveau de performance énergétique (réduction des ponts thermiques et fortes capacités d'isolation).

L'utilisation de matériaux biosourcés s'inscrit dans une démarche visant à diminuer la consommation de la CABA en matières premières d'origine fossile pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et créer de nouvelles filières économiques. Ainsi la toiture de la Halle de Mandailles, en pin Douglas de la région, est une réinterprétation de la charpente à couples des fermes cantaliennes, sans pannes ni chevrons, comme une coque de bateau inversée.

□ VIRTUALISATION DES SERVEURS INFORMATIQUES :

Cette technologie permet une utilisation optimale des ressources matérielles donc une réduction du nombre de machines. Couplée au choix d'un matériel économe en énergie, elle permet une forte baisse des consommations électriques des systèmes informatiques. De plus, cette infrastructure est mutualisée et mise à disposition de certains satellites (SA-SPL STABUS, EPIC Office de Tourisme), d'où une rationalisation encore plus efficace.

Ce projet s'intègre également dans des actions mutualisées avec la Ville d'Aurillac avec l'objectif est de diminuer drastiquement les salles dédiées auxdits serveurs dans les deux collectivités.

□ CHOIX DU MATERIEL INFORMATIQUE :

Des critères de sélection du matériel par la consommation énergétique et les apports caloriques ont été mis en place dans les appels d'offres d'acquisition de matériel. Cela diminue les besoins en climatisation et donc en énergie électrique.

□ TRANSPORTS - PARTICIPATION AU CHALLENGE MOBILITES :

En 2023, deux véhicules diesel du pool administratif ont été remplacés par des petits véhicules électriques plus adaptés aux courts trajets urbains.

Le service Transports de la Collectivité a inscrit tous ses agents au Challenge Mobilités sur les années 2020, 2021, 2022 et 2023. Il s'agit d'un évènement régional qui vise à promouvoir les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail.

Le challenge a lieu sur une journée, les agents sont invités à venir autrement qu'en voiture individuelle au travail ou à télétravailler si cela leur est possible.

Le challenge 2023 s'est tenu le 1<sup>er</sup> juin et a enregistré 22 participations (sur 279 agents présents), soit un taux de participation de 10 %. Les modes de déplacement principalement utilisés ont été la marche à pied, à hauteur de 55 % et le vélo, à hauteur de 18 %. Les transports en commun ont représenté 5 % des modes utilisés. Par ailleurs, 14 % des participants étaient en télétravail ce jour-là et n'ont réalisé aucun déplacement.

## **B) LES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE :**

Les différents dispositifs de contractualisation, notamment avec l'Etat (Contrat de Relance et de Transition Ecologique, DETR, DSIL) et le Département du Cantal (Contrat Cantal Développement 2021-2026) prévoient un renforcement de la prise en compte des enjeux de réchauffement climatique et plus globalement de transition écologique et un certain nombre d'opérations permettant d'y contribuer, parmi lesquelles, la rénovation thermique de locaux communautaires, l'étude d'élaboration du Schéma Communautaire des Mobilités (valant Plan de Mobilité Simplifié) et les équipements qui en découleront.

### **□ PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN :**

Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il concerne 7 communes de la première couronne du cœur urbain du territoire de la CABA, qui, après avoir signé une convention d'adhésion en 2021, ont défini une stratégie de revitalisation en 2023, basée sur 4 axes stratégiques thématiques – gouvernance coopérative, habitat, attractivité économique et bien vivre – qui répondent également transversalement aux enjeux de transition écologique et énergétique, de sobriété, de mobilité et de transition sociale.

### **□ PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE :**

Inscrite au Projet de Territoire 2021-2026, la définition du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Bassin d'Aurillac a été initiée en avril 2022 et labellisé en janvier 2023. Elle poursuit son cours. Cette démarche répond à un cadre national défini par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Cette démarche vise notamment à rapprocher l'offre de la demande en produits alimentaires locaux et de qualité, à soutenir le développement de filières agricoles et à accroître la demande locale.

Cette démarche s'inscrit plus globalement dans le cadre de l'accompagnement à la transition écologique.

### **□ POLE IMMOBILIER D'ENTREPRISES :**

Dans la continuité des actions communautaires intégrant le développement durable, la réalisation de la 5<sup>ème</sup> tranche du Pôle Immobilier d'Entreprises, avec 500 m<sup>2</sup> de bureaux supplémentaires, s'est pleinement inscrite dans les exigences en matière d'éco-construction. Le bâtiment dans son intégralité a ainsi bénéficié en août 2012 de la certification BBC Effinergie attestant ainsi de ses très faibles besoins énergétiques, en conformité avec les objectifs de réduction d'un facteur 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

La 6<sup>ème</sup> tranche du Pôle Immobilier d'Entreprises livrée en avril 2018, qui porte sur 585 m<sup>2</sup> supplémentaires, intègre également des ambitions et des exigences fortes en matière de performance énergétique et de techniques innovantes d'éco-construction.

❑ **REALISATIONS PHOTOVOLTAÏQUES :**

- le parc photovoltaïque de Tronquières (parc privé mis en œuvre sur un terrain appartenant à la CABA) ;
- la construction de deux hangars pour avions de tourisme à l'Aéroport d'Aurillac-Tronquières avec installation d'une toiture photovoltaïque.

Leurs productions d'énergie représentent respectivement la consommation annuelle :

- de 4 200 habitants (soit 3 345 000 kilowatts-heure par an) pour le premier,
- de 300 habitants (soit 240 000 kilowatts-heure par an) pour les seconds.

A titre d'information, la production mesurée sur les toitures photovoltaïques des hangars à Tronquières oscille depuis leur mise en service en 2014 autour de 900 MWh, soit environ 225 000 kilowatts heure annuels en moyenne, ce qui est tout à fait conforme aux prévisions.

Il est à noter qu'à l'issue de la phase PRO des études de maîtrise d'œuvre pour le Pôle d'Echange Intermodal (PEI) d'Aurillac, intervenue courant 2019, il a été acté l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'un des pans de la toiture de la halle de marchandises, conservée dans le cadre de l'aménagement de la gare routière.

❑ **DEPLOIEMENT DE RESEAUX DE FIBRE OPTIQUE :**

Ces déploiements ont eu pour but de favoriser les liaisons aux autoroutes de l'information.

Cela favorise tous les procédés de dématérialisation et surtout la réduction des déplacements, d'où un impact direct sur les émissions de gaz à effet de serre.

❑ **PROJET « METHANISATION » :**

Dans le cadre du chantier de réhabilitation de la station de traitement de Souleyrie, une unité de méthanisation, permettant de produire du biométhane et d'alimenter le réseau gaz de ville, a été créée ; elle a été mise en service en 2023.

L'idée est de valoriser les boues issues du traitement des eaux usées pour en extraire du biogaz. Ce dernier, transformé en biométhane après épuration, purification et odorisation, sera injecté directement dans le réseau de gaz de ville situé en bordure de la station, le long de la RN122. Selon les premières estimations, la production de biométhane grâce aux boues de la station d'épuration pourrait représenter environ 2 500 MWh par an, soit 350 000 € de recette annuelle. L'unité de méthanisation vise également à diminuer le volume de boues. Les statistiques se basent sur une réduction de 25 % de boues produites par an. Ultérieurement, des déchets organiques d'activités économiques pourront être ajoutés afin d'augmenter le volume de biogaz produit.

L'organisation d'une filière agricole est également à l'étude. Un travail a été mené avec la Chambre d'Agriculture associant un groupe d'une dizaine d'exploitants. La réflexion sur l'organisation du fonctionnement de cette filière est en cours.

❑ **RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE BUS MISE A DISPOSITION DE LA SA-SPL STABUS, OFFRE DE TRANSPORT PUBLIC ET OFFRE VELO'CAB :**

Consciente de l'impact environnemental de la politique des Transports, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac avait, en 2007, renouvelé 10 bus permettant ainsi d'investir dans des matériels plus respectueux de l'environnement. Ce renouvellement du parc, accompagné d'une formation à l'éco-conduite, avait permis de réduire la consommation de gasoil de 16 000 litres par an, et d'éviter ainsi le rejet d'environ 32 tonnes de CO<sup>2</sup>.

Dans la continuité de ces actions, en 2016, a été engagé le renouvellement partiel du parc de véhicules mis à la disposition de la SA-SPL STABUS ; la performance énergétique et l'innovation environnementale ont été privilégiées pour le choix des nouveaux bus.

Ainsi, dans le courant de l'été 2016, ont été commandés un bus standard (d'une longueur de 12 mètres) et 4 midibus (d'une longueur de 10,5 mètres), de marque MERCEDES, dotés d'une motorisation thermique répondant à la norme Euro VI « STEP C », applicable au 1<sup>er</sup> décembre 2016, et qui garantit de très faibles émissions de gaz à effet de serre, soit une réduction de plus de 50 % par rapport à la norme Euro V.

A l'automne 2016, ce sont également deux minibus à motorisation électrique, de la marque BOLLORE, qui ont été commandés par la CABA ; ces dernières acquisitions ont été soutenues au titre de la convention particulière d'appui financier conclue dans le cadre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), signée le 12 septembre 2016, mais également par la Région.

Les nouveaux véhicules thermiques, plus performants et d'un gabarit plus ajusté, ont été livrés et mis en service dans le courant du printemps 2017.

Les navettes électriques, quant à elles, ont été livrées au début de l'été 2017, avec une inauguration et une mise en service le 7 juillet 2017.

Au cours du mois de septembre 2017, chacune de ces navettes a consommé environ 0,72 kw/h par kilomètre, soit 72 kw/h pour 100 kilomètres, soit environ 5 € de consommation électrique pour 100 kilomètres, hors abonnement. A titre de comparaison, une voiture essence (5 places) consomme l'équivalent de 10,50 € pour 100 kilomètres, une voiture diesel de gabarit identique 7,50 € pour 100 kilomètres. Chacune des anciennes navettes thermiques consommait en moyenne 12,5 litres de gazole pour 100 kilomètres, soit environ 17 € pour 100 kilomètres. C'est ainsi 32,5 kilogrammes de CO<sup>2</sup> pour 100 kilomètres (pour un véhicule) qui, grâce à ces nouveaux véhicules électriques, ne sont pas rejetés dans l'atmosphère.

Afin d'améliorer de manière continue la performance énergétique de la flotte des véhicules de transport en commun et de lisser dans le temps les besoins en matière d'entretien et de maintenance, le Plan Pluriannuel d'Investissements 2021/2026 prévoit désormais un remplacement régulier des bus avec des achats programmés sur chaque exercice.

Ainsi, en 2021, ont été commandés, au printemps, 2 bus low entry de marque IVECO et, à l'automne, 2 bus hybrides légers de la marque MERCEDES. Ce renouvellement progressif s'est poursuivi en début d'année 2022 avec l'achat de 2 nouveaux bus hybrides légers et en 2023 avec la commande de 2 autres bus hybrides low entry.

La flotte de véhicules a également été complétée en 2023 par l'achat d'un véhicule thermique de remplacement pour le fonctionnement de la navette centre-ville.

Par ailleurs, en 2021, la CABA et la SA-SPL Stabus ont renforcé l'offre de transports publics par la mise en service d'une ligne urbaine supplémentaire en mai, la ligne 6, reliant Aurillac aux zones d'activités d'Esban et de la Sablière, et l'expérimentation de navettes estivales reliant les sites touristiques du Puech des Ouilhes, des Gorges de la Jordanne et de la station de pleine nature de Mandailles sur les mois de juillet et août. Ces actions s'inscrivent pleinement dans la volonté de proposer des offres de mobilité alternatives à l'autosolisme.

La ligne 6 a poursuivi son développement en 2022 avec quelques adaptations d'itinéraire (notamment, un départ du PEI) et d'horaires. Les chiffres de fréquentation ont augmenté entre 2022 et 2023 démontrant que cette adaptation a été satisfaisante pour les usagers.

La desserte estivale a été renouvelée à l'été 2022 pour couvrir les mêmes sites touristiques. Une connexion avec le réseau des Lignes du Volcan, porté par le Syndicat Mixte du Grand Site du Puy Mary et par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a été développée depuis

Mandailles permettant d'élargir la desserte vers le Puy Mary, Salers, le Lioran, Murat, Dienne, Riom-ès-Montagnes, Vic-sur-Cère en passant par les cols de Néronne, de Serre ou du Pertus. Ce dispositif a été reconduit à l'identique pour la saison estivale de 2023.

Parallèlement, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac s'est engagée de longue date dans le développement des modes doux de transports, notamment par la mise en place d'un service de location de vélos (offre Vélo'Cab).

Une réflexion a d'abord été entamée pour étoffer l'offre de location de vélos, notamment en augmentant le nombre de vélos à assistance électrique (VAE) proposés à la location. Dans un premier temps, ce sont 15 VAE qui ont été commandés fin 2016, cette action étant intégrée à la convention TEPCV citée supra. Ces vélos ont été inaugurés et mis en service début août 2017.

Face au succès de cette nouvelle offre de location, 15 vélos à assistance électrique supplémentaires ont été commandés à l'automne 2017 (dont 5 financés en partie au titre de la convention TEPCV) et mis en service au printemps 2018.

10 vélos électriques supplémentaires ont été commandés à l'automne 2019, puis 10 de plus fin 2022, pour faire face à la demande grandissante des usagers.

Il est à noter également que la CABA, pour favoriser au maximum le recours aux modes doux de déplacement, a mis en place, au printemps 2017, une aide à l'acquisition d'un vélo électrique, à destination des particuliers, personnes physiques et majeures résidant sur son territoire.

Cette aide, correspondant à 25 % du prix TTC du vélo acheté et plafonnée à 300 €, est conditionnée, notamment, au fait d'avoir loué, pour une durée d'au moins 3 mois consécutifs, un VAE auprès de la SA-SPL STABUS.

Initialement prévu jusqu'au 31 décembre 2018, ce dispositif de soutien a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2024.

En 2022, une vaste étude a été lancée devant aboutir à l'établissement du Schéma Communautaire des Mobilités (valant « Plan de Mobilité Simplifié »). Dans ce cadre, sont étudiées toutes les alternatives à la voiture individuelle, du covoiturage à l'autopartage, en passant par le développement du vélo (pistes cyclables, vélos en libre-service) et des transports collectifs. Le Bureau d'études Lee Sormea et le CPIE de Haute-Auvergne pour le volet « Concertation » ont été retenus pour conduire cette étude sur 14 mois, avec une phase de diagnostic, une phase d'enjeux et d'orientations et enfin, l'établissement d'un plan d'actions. La réunion de lancement a eu lieu le 17 novembre 2022. La phase 1 « Diagnostic » s'est tenue de janvier à juillet 2023 avec une étape cruciale de concertation auprès des citoyens, des associations, entreprises et élus du territoire. La phase 2 « Enjeux et Orientations » s'est déroulée d'août à novembre 2023, avec une seconde vague de concertation, et a abouti à la proposition de 4 grandes orientations et 10 actions retenues comme prioritaires. La phase 3 « Plans d'actions » se tiendra de janvier à juin 2024 et devra permettre la rédaction détaillée des 10 fiches-actions à mettre en œuvre par la CABA et ses partenaires sur un calendrier prévisionnel à l'horizon de 15 ans.

#### ❑ **PROJET DE POLE D'ÉCHANGE INTERMODAL (PEI) SUR LE SITE DE LA GARE D'AURILLAC :**

Le 16 décembre 2015, a été lancée une étude de faisabilité et de programme pour le Pôle d'Échange Intermodal (PEI) d'Aurillac qui a abouti à la rédaction du programme de l'opération durant l'été 2017. Suite à l'étude de faisabilité réalisée entre 2015 et 2017 par le bureau d'études Safège, les marchés relatifs aux études de MOE ont été notifiés fin d'année 2017 au groupement Atelier Georges/Ingerop/Noctiluca.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été conduites au long des années 2018 et 2019. Les travaux, qui ont débuté à l'été 2020, se sont poursuivis en 2021 et se sont achevés lors du



2<sup>ème</sup> trimestre 2022 pour une mise en service progressive : ouverture de la nouvelle voie de circulation, de la voie verte et du parking de la gare le 25 mai 2022, ouverture de la gare routière et du parking-relais le 11 juillet 2022. Le Pôle d'Échange Intermodal a été inauguré le 11 octobre 2022. Les aménagements du site se sont complétés en 2023, notamment en termes d'informations voyageurs.

La commande de la CABA prévoyait, entre autres, de traiter la question de la gestion de l'énergie, par exemple en intégrant des dispositifs de production d'énergie (photovoltaïque, par exemple, voir supra), ou en étudiant les possibilités de recours à des énergies alternatives pour les véhicules (installation sur le site de bornes de recharge électrique, notamment).

A noter que le projet de PEI, visant à favoriser l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun et des modes doux de déplacement, répond, en soi, aux objectifs de développement durable et de lutte contre le changement climatique.

Le traitement paysager du site (noues paysagères pour la gestion des eaux pluviales, talus, parkings, ...), en écho avec les collines environnantes et la perspective de la Vallée de la Jordanne, est à souligner également comme un facteur d'attractivité et de confort du site.

La CABA a remporté le prix de l'Intermodalité du 31<sup>ème</sup> Palmarès des Mobilités de « Ville, Rail et Transports » pour la mise en service de ce nouveau pôle d'échanges. Le site a également accueilli une visite organisée par la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) dans le cadre de la semaine « Acteurs pour la Planète 2023 » destinée à valoriser les projets et réalisations qui œuvrent pour la transition écologique.

#### ❑ **CONFORTER LA PRATIQUE DU VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

S'intégrant au projet touristique structurant intitulé « Le Cantal : un territoire organisé pour la pratique du vélo à assistance électrique » porté par le Département du Cantal et en complément des dispositifs portés au titre de la compétence Mobilité, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a décidé d'équiper trois de ses grands sites touristiques de matériel incitant à la pratique.

Ainsi, le Camping de l'Ombrade et la Station de Pleine Nature de Mandailles accueilleront tous deux une borne de recharge électrique et le site du Puech des Ouilhes, une borne solaire. Des racks et supports de rangement seront également mis à disposition des visiteurs.

#### ❑ **UN TOURISME ECO-RESPONSABLE :**

Le respect de la nature est l'un des piliers du tourisme sur notre territoire. Les sites touristiques sont nichés au cœur d'un environnement préservé, prêts à accueillir familles et amis en quête d'aventures en pleine nature.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac est gestionnaire de 3 campings : le Camping de l'Ombrade à Aurillac, le Camping de la Cère à Arpajon-sur-Cère et le Camping du Moulin à Jussac.

Ces campings ont ancré une démarche éco-responsable afin de réduire leur impact environnemental au travers de gestes du quotidien : gestion des déchets via le recyclage, le tri et le compostage, chasse au gaspillage de l'eau et des énergies via des économiseurs d'eau et des ampoules basse consommation, utilisation de matériaux naturels dans la rénovation du bâti, réparation rapide de toute fuite d'eau, renouvellement des électroménagers trop vétustes et donc gourmands en énergie, gestion plus stricte des consommables...

Les Campings de la Cère et de l'Ombrade s'inscrivent également dans le dispositif « Accueil vélo » dans le cadre du développement de l'itinérance et du « slow tourisme ».

#### ❑ **DES POLES TOURISTIQUES IDENTIFIES :**

En matière touristique, la diversité de l'offre du Bassin d'Aurillac est symbolisée par une diagonale reliant le lac de Saint-Etienne-Cantalès au Puy Mary, en passant par Aurillac. De rives en crêtes, cet axe propose aussi bien des activités nautiques que des randonnées en montagne ou des découvertes culturelles tous azimuts.

L'objectif est de bénéficier d'un pôle touristique où les activités sont rassemblées autour d'un lieu favorisant l'accueil et le développement touristique. Plusieurs professionnels décident de s'installer sur ces sites afin de pouvoir utiliser des équipements déjà présents et pouvoir conforter l'offre touristique. Cela favorise l'accueil des visiteurs en un point unique.

#### ❑ **LE CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE (CCR) :**

Contrat signé le 15 décembre 2022 entre le Syndicat Mixte du SCoT BACC et l'ADEME, le CCR contribuera au financement sur 3 ans (renouvelables) de toute installation nouvelle de création de chaleur renouvelable (projet porté par des collectivités ou des entreprises), pour un montant total de 5 236 950 €, selon des critères précis.

Une aide à l'animation de 175 000 € est prévue pour ce programme. Malheureusement les recrutements lancés en fin d'année 2022 puis en 2023 pour l'animation et le pilotage de ce CCR n'ont pas abouti.

Malgré tout, la mobilisation de l'ingénierie du Syndicat Mixte ainsi que l'appui technique de l'Association Energies15 ont permis le recensement et l'engagement des premiers projets du territoire. Ainsi, mi-juillet 2023, ce sont plus de 990k€ d'aides qui ont été engagés à l'échelle des 3 EPCI, dont 38 590€ pour 2 projets sur le territoire de la CABA. De même, lors du comité d'engagement du 7 novembre 2023, ce sont 4 dossiers qui ont été retenus pour un montant d'aide total de 187 700 € (1 dossier CABA à Ytrac).

## **II) LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS :**

### **A) LES ACTIONS EN INTERNE :**

#### ❑ **DIAGNOSTIC « ACCESSIBILITE » DE NOS TERRITOIRES :**

##### - **les transports :**

Le 1<sup>er</sup> avril 2010, le Conseil Communautaire a adopté le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports en commun de son territoire. Sur la base des priorités fixées, les arrêts des transports urbains et périurbains sont progressivement mis aux normes d'accessibilité.

Parallèlement, un service de Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) existe là où les arrêts ne sont pas encore rendus accessibles. Les PMR peuvent ainsi voyager en transport en commun sur tout le territoire communautaire, bien que la totalité des arrêts ne soit pas encore rendue accessible.

Afin de compléter et d'adapter le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports en commun de 2010, un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été élaboré dans le courant de l'année 2016 et a été adopté le 26 septembre 2016 par le Conseil Communautaire puis déposé en Préfecture. Sa mise en œuvre s'est étendue sur la période 2016-2021.

Au cours de l'année 2017, avec le renouvellement partiel de la flotte de véhicules mis à disposition de la SA-SPL STABUS, l'ensemble du parc principal de véhicules utilisés sur le réseau urbain a été mis en accessibilité (plate-forme pour fauteuils roulants, information voyageurs sonore et visuelle, ...).

Depuis 2021, les véhicules dits « de secours » utilisés sur le réseau urbain sont également aux normes d'accessibilité. Les objectifs d'aménagement de points d'arrêts ont également été très largement atteints.

Bien qu'arrivée à terme théoriquement en 2021, la mise en œuvre des objectifs fixés par le SDA-Ad'AP dans les transports se poursuit encore aujourd'hui.

Les aménagements se poursuivent en tant que de besoin et au fur et à mesure des chantiers plus globaux.

- les bâtiments :

Concernant les bâtiments communautaires qualifiés d'Établissements Recevant du Public, conformément à la réglementation en vigueur, un Agenda d'Accessibilité Programmée a été adopté par le Conseil Communautaire le 12 octobre 2015 et déposé en Préfecture.

Celui-ci comportait un plan pluriannuel de travaux sur l'ensemble des ERP appartenant à la Communauté d'Agglomération.

Les travaux de mise en accessibilité se sont échelonnés entre 2015 et aujourd'hui pour la boutique de la SA-SPL STABUS, le boulodrome, le centre aquatique, le Parapluie, le Centre des Congrès, le restaurant des Carmes, la Plantelière, la Médiathèque, l'Office de Tourisme et l'Immeuble de la Paix pour s'achever avec l'immeuble administratif des Carmes.

Des opérations plus importantes de mise en accessibilité ont été réalisées dans le cadre de restructurations et de mises aux normes plus larges, notamment l'extension du studio d'enregistrement « le Chaudron » réalisée en 2016, la rénovation de la Tribune Marathon du Stade Jean Alric, achevée pendant l'été 2017, la mise en accessibilité du pôle administratif et technique de la SA-SPL STABUS, opérationnelle depuis le printemps 2018, celle du centre de vacances de Lascelles, finalisée fin 2018.

La mise aux normes du Camping de l'Ombrade, débuté en 2021, s'est achevée en 2023 (voir supra).

□ **RECOURS A DES ASSOCIATIONS D'INSERTION** :

Depuis plusieurs années, l'entretien des espaces verts de l'aire événementielle de la Ponétie est confié à l'Association pour la Réhabilitation des Cantaliens Handicapés (ARCH). Une convention annuelle permet de définir les missions confiées, à hauteur d'environ 5 interventions par an. Les personnes handicapées accueillies dans cette structure exercent une activité professionnelle adaptée.

□ **LE PUECH DES OUILHES LABELLISE TOURISME ET HANDICAP** :

En 2020, le site du Puech des Ouilhes a été labellisé « Tourisme et Handicap » (T&H) pour la baignade et la promenade. En effet, ce site touristique a été aménagé par la CABA pour être accessible à tous les publics, et des améliorations y sont constamment apportées.

T&H est la seule marque d'État attribuée aux professionnels du tourisme qui s'engagent dans cette démarche d'accessibilité aux loisirs et aux vacances pour tous. Elle identifie les établissements répondant aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap auditif, mental, moteur ou visuel.

□ **UNE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES** :

Les sites touristiques communautaires sont régulièrement mis à disposition d'associations du bassin d'Aurillac qui peuvent ainsi utiliser gratuitement les équipements. Ainsi, le centre départemental de formation BNSSA propose ses stages en milieu réel au poste de secours du Puech des Ouilhes. Le site a également accueilli à plusieurs reprises des opérations de sensibilisation aux gestes qui sauvent, organisées par la Croix Rouge, offrant ainsi une initiation gratuite pour tous.

#### ❑ **VERS UNE MIXITE GENERATIONNELLE :**

Le tourisme est naturellement vecteur de rencontres et d'échanges. Un travail est fait par la collectivité pour faire se côtoyer différentes générations. Les activités proposées sont variées permettant à chacun de trouver celle qui lui correspond :

- Puech des Ouilhes : promenade sur le cheminement aménagé avec une animation « balade contée » en été, base de voile qui accueille les centres sociaux et les écoles, animations pêche pour enfants, zones de baignade sécurisées et innovantes, location de bateaux sans permis, activités nautiques à sensations, soirées à thème au snack... ;
- Gorges de la Jordanne : possibilité de s'approprier la promenade en fonction des capacités de chacun, points de repos aménagés ;
- Camping du Moulin : mise en place d'une salle de repos et de lecture avec des livres volontairement diversifiés (jeunesse, bandes dessinées, policiers...) ;
- Centre de loisirs de Lascelles : ouverture des séjours à un public adulte et sportif ;
- Randonnées : à pied ou à VTT, en famille ou entre amis, diversité des paysages, 39 circuits d'intérêt communautaire ;
- Aire événementielle de la Ponétie : accueil de spectacles diversifiés.

#### ❑ **MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC ET LES COMMUNES OU DES ORGANISMES EXTERIEURS :**

La mutualisation permet le développement de collaborations institutionnelles et formalisées entre les services communautaires et ceux des communes membres de la CABA. Ce dispositif s'est principalement développé entre la CABA et la Ville d'Aurillac, à travers des actions comme l'entretien des véhicules ou le SIG.

La collaboration au sein du bloc communal permet d'accroître les solidarités et d'uniformiser les procédures et la qualité des services rendus.

Avec les communes moyennes ou plus rurales qui disposent de services administratifs et techniques moins étoffés, l'intervention de la CABA prend souvent la forme de conseils (juridiques, financiers, ...) et d'assistance technique (montage des marchés, coordination des interventions de réseaux et de voirie...).

Depuis 2015, la mutualisation s'est enrichie avec notamment la création de plusieurs nouveaux services communs : une Direction Commune des Services Informatiques entre la CABA et la Ville d'Aurillac, ainsi qu'un service commun chargé de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) entre la CABA et la quasi-totalité de ses communes membres.

L'année 2022 a vu se parachever la mutualisation complète des services informatiques de la CABA et de la Ville d'Aurillac.

Par ailleurs, ces dernières années, les mutualisations et coopérations avec des organismes extérieurs, et notamment les deux EPCI voisins, se font fortement accentuées :

- dans des relations parfois tripartites par le transfert de certaines compétences au Syndicat Mixte du SCoT BACC (PCAET depuis 2018, TEPOS depuis 2021, Contrat Local de Santé à partir de 2024...) ou la création d'ententes (par exemple, pour l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle du Bassin Versant Cère Amont) ;
- dans des relations bilatérales pour d'autres sujets : par exemple, le service unifié ADS avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, la convention de prestation avec la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès pour la collecte et la gestion des déchets.

Sur cette dernière thématique, une entente existe depuis plusieurs années avec le SYDED du Lot pour le traitement des déchets issus du tri sélectif de l'Arrondissement d'Aurillac ; l'année 2023 a vu se concrétiser un nouveau partenariat, sous la forme d'une entente

également, avec le VALTOM, dans le Puy-de-Dôme, pour le traitement d'une partie de nos ordures ménagères résiduelles. L'année 2024 devrait voir l'amplification de cette nouvelle coopération.

## **B) LES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE :**

### **□ SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) :**

En 2012, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac s'est engagée dans la réalisation d'un SCoT sur son territoire dans le respect des principes du développement durable. Constatant que les enjeux de ce projet dépassaient son seul territoire, la CABA a mobilisé les intercommunalités voisines autour de ce dossier et la compétence « SCoT » a été déléguée à un Syndicat Mixte dédié dénommé « Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie » (créé le 17 avril 2013).

Les élus de la CABA ont suivi avec une grande attention l'élaboration de ce document stratégique pour le territoire. De plus, des services de la CABA sont mis à disposition du Syndicat Mixte par convention.

L'assemblée délibérante (Comité Syndical) du Syndicat Mixte du SCoT a approuvé, à l'unanimité, le SCoT, le 6 avril 2018.

Le SCoT comporte de nombreuses règles liées au développement durable (transports, réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels, préservation de la ressource en eau, ...). Dans le cadre des avis rendus par le Syndicat Mixte en qualité de personne publique associée lors de l'élaboration et de l'arrêt des PLUi du territoire, ces différentes thématiques font l'objet d'un regard particulièrement attentif de la structure porteuse du SCoT.

Afin de préparer l'évaluation du Schéma qui aura lieu au cours de l'année 2024, le Syndicat Mixte du SCoT BACC a engagé un processus d'actualisation du diagnostic. La synthèse de cette actualisation, faite sur la base des données les plus récentes, permettra aux EPCI membres de bénéficier d'un portrait du territoire, requis dans les différentes contractualisations en cours et à venir.

L'un des enjeux importants des prochaines années au niveau du SCoT et des documents d'urbanisme devant en respecter les prescriptions sera la mise en œuvre de la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » fixant des objectifs drastiques en termes de réduction de la consommation foncière en lien avec les problématiques de lutte contre le dérèglement climatique.

### **□ LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME » (PLU) :**

Depuis le 11 décembre 2015, et suite à l'accord unanime de ses communes membres, la compétence PLU a été transférée à la CABA. Ce transfert s'est accompagné de la prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) et d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) ainsi que du transfert de la compétence relative au Droit de Préemption Urbain (DPU).

L'élaboration du PLUi-H a été prescrite lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015. Ce document, compatible avec le SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, doit également permettre de :

- favoriser une utilisation économe de l'espace ;
- favoriser les déplacements en modes doux ;
- favoriser la mixité sociale fonctionnelle et générationnelle ;
- minimiser le recours à la voiture individuelle, notamment en rapprochant les lieux de travail des lieux d'habitat ;

- mettre en valeur et préserver les trames vertes et bleues.

Le Conseil Communautaire a également prescrit l'élaboration d'un RLPi le 14 décembre 2015.

Après trois années d'études, le PLUi-H et le RLPi ont été arrêtés lors du Conseil Communautaire du 7 janvier 2019 et approuvés lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019.

Le PLUi-H est entré en vigueur le 20 janvier 2020.

Les premiers mois de mise en œuvre du PLUi-H ont été l'occasion de faire apparaître certains oublis, erreurs matérielles et difficultés d'interprétation des règles. Plusieurs procédures d'évolution du PLUi-H (9 révisions allégées, 1 modification et 1 modification simplifiée) ont été lancées en 2021. Le bureau d'études CITADIA CONSEIL a été retenu pour suivre ces évolutions par le biais d'un accord cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans notifié le 25 octobre 2021. Ces procédures ont débuté en 2022 et ont été approuvées en juin 2023. Encore deux procédures de révision allégée sont en cours, dont les études vont se poursuivre sur l'année 2024.

Conformément à la réglementation, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a réalisé le bilan des trois premières années d'application des dispositions relatives à l'habitat de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H). Celui-ci concerne donc les années 2020, 2021 et 2022. Il en ressort que la quasi-majorité des objectifs fixés initialement est atteinte. Pour la réalisation de ces actions en matière d'Habitat, la CABA a investi plus de 2,7 M€, soit en moyenne 900 000 €/an et 17 €/an/habitant, dont 60 % en faveur de la réhabilitation du parc privé et 21 % pour soutenir le PRU de Marmiers. Parallèlement, un bilan de la consommation foncière a été engagé à l'échelle du SCoT.

Au cours de l'année 2023, des évolutions règlementaires sont venues préciser la mise en œuvre de la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette ». Ces nouvelles dispositions devront être intégrées dans le PLUi-H d'ici le 22 février 2028 impliquant un démarrage des études (actualisation du diagnostic, analyse de données...) dès la fin de l'année 2024, au début de l'année 2025 au plus tard.

#### ❑ **OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – OPAH - 2023/2027 :**

Depuis février 2023, la CABA s'est engagée aux côtés de l'Anah, d'Action Logement et de la SACICAP Procvivis, dans une OPAH couvrant l'ensemble du territoire communautaire. Les champs prioritaires d'intervention de cette opération sont :

- la lutte contre le mal logement : logements dégradés et indignes ;
- la lutte contre la précarité énergétique et la recherche d'une plus grande efficacité énergétique ;
- l'adaptation des logements et le maintien à domicile des personnes vieillissantes et/ou handicapées ;
- la remise sur le marché des logements vacants depuis plus de deux ans ;
- la production d'une offre locative de qualité, adaptée et à loyer maîtrisé.

Dans ce cadre, l'objectif initial est d'aider à la réhabilitation de 1 156 logements dont 980 résidences principales occupées par leur propriétaire, 76 logements locatifs conventionnés et 100 logements en copropriété réalisant une rénovation énergétique. Pour cela, près de 13 M€ d'aides aux travaux seront mobilisés sur les 5 années de l'opération.

Depuis la signature de la convention d'OPAH le 9 février 2023, déjà 99 logements ont été financés dont 2 logements locatifs et 97 logements de propriétaires occupants grâce à près de 900 000 € de subventions (chiffres au 14 décembre 2023).

❑ **OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) « ACTION CŒUR DE VILLE » :**

Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » et suite à la réalisation de différentes études thématiques, la CABA s'est engagée, depuis le 20 septembre 2019, dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Action Cœur de Ville » sur le centre ancien d'Aurillac en partenariat avec la Ville d'Aurillac, l'Anah, la Caisse des Dépôts, Action Logement et la SACICAP Sud Massif Central.

Cette opération mobilisera 3,4 M€ d'aides pour accompagner les propriétaires privés à la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat. Sur les 5 années du programme, les objectifs sont évalués à 171 logements, dont 40 logements occupés par leur propriétaire, 90 logements locatifs et 41 logements en copropriété.

Depuis le démarrage de l'opération, ce sont déjà 69 logements qui ont bénéficié de financements dans le cadre de l'OPAH-RU : 20 propriétaires occupants et 49 logements locatifs. Près de 1,5 M€ de subventions ont été attribués dont près 160 000 € d'aides communautaires à la réalisation de travaux et en sortie de vacance (chiffres au 14 décembre 2023).

En participant à la requalification du cœur de l'agglomération, la CABA contribue à la limitation de l'étalement urbain.

❑ **LE PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE LOGEMENT VACANT :**

En 2021, suite à un appel à candidature, la CABA a été sélectionnée pour bénéficier du Plan National de Lutte contre le Logement Vacant. Son objectif était de permettre un déploiement accéléré, dans des territoires pilotes, d'outils nécessaires à la remise sur le marché du plus grand nombre possible de logements vacants.

Concrètement, la CABA a été sélectionnée pour participer à la co-construction de la solution numérique « Zéro Logement Vacant (ZLV) », qui utilise les données des logements vacants depuis plus de 2 ans pour contacter leurs propriétaires et les inciter à remettre leur bien sur le marché. Dans ce cadre, ce sont déjà 276 propriétaires de logements structurellement vacants qui ont été contactés par la CABA, ce qui représente 436 logements touchés.

Au cours du premier trimestre 2023, une expérimentation associant la DGALN, l'Eurométropole de Strasbourg et l'Anah consiste à tester l'approche opérationnelle de la solution ZLV auprès des propriétaires bailleurs de passoires thermiques, avant un élargissement de l'utilisation de la solution Zéro Logement Vacant vers cette cible. L'expérimentation est aujourd'hui élargie à une vingtaine de collectivités test. Ainsi, en 2023, la CABA a contacté les propriétaires de 510 logements identifiés comme énergivores.

❑ **POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX :**

Compte tenu des évolutions réglementaires, la CABA est amenée à jouer un rôle central dans la politique d'attribution des logements locatifs sociaux. Conformément à ses obligations, la CABA a créé, en 2017, une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) coprésidée par le Préfet et qui regroupe notamment tous les maires de l'intercommunalité.

L'enjeu de ces instances est la mise en place d'un véritable partenariat avec les différents acteurs, notamment bailleurs sociaux et réservataires, pour le rééquilibrage du peuplement du parc social et le partage de l'information entre tous les acteurs.

La Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) de la CABA a été signée le 10 mars 2021 entre la CABA, l'Etat, les bailleurs sociaux et les réservataires de logements sociaux. Ce document stratégique se décline en 4 axes :

- les engagements en matière d'attribution concourant à l'équilibre territorial ;
- les engagements en termes de publics à accueillir ;
- les actions concourant à l'attractivité des quartiers prioritaires et de veille ;

- les modalités de coopération partenariale pour concourir à l'atteinte des objectifs.

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) s'est réunie le 10 novembre 2023 afin de prendre connaissance du bilan annuel 2022 de la CIA et de donner un avis favorable sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social révisé, qui intègre désormais un dispositif de cotation de la demande de logement social.

❑ **ROLE PEREQUATEUR DE L'INTERVENTION DE LA CABA ; HOMOGENEISATION DES SERVICES ET RESSOURCES FISCALES :**

La mutualisation des moyens a permis sur l'ensemble du territoire d'homogénéiser la prise en charge de l'assainissement et de l'eau potable, particulièrement en ce qui concerne le prix et la qualité du service et des interventions.

❑ **DEVELOPPEMENT DES GRANDS EQUIPEMENTS :**

Les grands équipements, sportifs ou culturels, sont, par définition, des établissements où les hommes et les femmes se rencontrent, pratiquent et échangent autour d'activités culturelles, physiques et sportives. Ils favorisent le rapprochement entre les générations et luttent ainsi contre l'exclusion et l'isolement social.

Outre ses projets antérieurs, la CABA a affirmé sa volonté de poursuivre ses investissements en termes de réalisation et de rénovation de ses équipements, notamment en intégrant le Stade Jean Alric depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, conformément à sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire ». La première tranche de travaux (construction de la nouvelle Tribune d'Honneur, de la billetterie et du parvis) s'est échelonnée entre 2012 et 2014.

L'effort sur les grands équipements s'est depuis poursuivi, notamment avec la création du bâtiment d'accueil pour la piste d'athlétisme, mis en service en 2015, et les travaux de rénovation de la Tribune Marathon du Stade Jean Alric, réceptionnés en 2017.

❑ **POLITIQUE DE LA VILLE :**

La Politique de la Ville est une politique de solidarité territoriale. C'est la première politique territoriale ciblant des quartiers prioritaires, pour laquelle l'État et les collectivités conjuguent leurs moyens afin de mettre en œuvre des projets de territoires et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Au fondement de cette politique, se trouve la volonté de réduire l'écart de niveau entre les quartiers qui concentrent le plus de populations cumulant des difficultés sociales et économiques et les autres quartiers de la ville.

Depuis son origine dans les années 70, la Politique de la Ville cherche à fédérer un ensemble de partenaires afin d'inscrire, dans un cadre cohérent, leurs interventions au bénéfice de quartiers en situation de décrochage. Compétence obligatoire des communautés d'agglomération, elle a été mise en œuvre localement dans le cadre de contrats passés entre l'État et la CABA : le Contrat de Ville 2000/2006 et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007/2014.

Le 13 novembre 2015, un nouveau contrat, pour la période 2015/2020, a été signé par, notamment : la CABA, la Ville d'Aurillac, le Département du Cantal, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le CCAS d'Aurillac, l'Etat, l'Education Nationale, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse des Dépôts.

A noter que ledit contrat, qui a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2023, a identifié des dysfonctionnements et inégalités sur le quartier prioritaire « Marmiers ».



## 1. Le quartier prioritaire Marmiers

Le quartier prioritaire est situé à l'extrémité Sud de la Ville d'Aurillac. En 2015, ce quartier comptait 1 013 habitants (source INSEE juin 2014) avec un revenu médian de 9 700 € par UC (unité de consommation) et était composé de quatre résidences HLM (429 logements construits entre 1956 et 1973, représentant 74% des logements du quartier), de maisons mitoyennes en bande datant des années 60/80 et d'équipements et services de proximité (centre commercial, centre social...) / cf. cartographie ci-dessous.



Localisation du quartier prioritaire « Marmiers » (extrait du Contrat de Ville)

## 2. Rappel des principales orientations du Contrat de Ville d'Aurillac

Les orientations du Contrat de Ville se déclinent autour de trois piliers :

- la cohésion sociale : les objectifs sont de réduire la pauvreté et de renforcer la solidarité entre les populations. Les familles monoparentales, les jeunes et les personnes âgées sont identifiés comme des populations cibles ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain :  
Pour le volet « Cadre de vie », des améliorations durables sont recherchées concernant la propreté, la qualité des espaces extérieurs, la présence de services de proximité et l'amélioration du sentiment de sécurité.  
Pour le volet « Renouvellement urbain », un changement profond est ambitionné. Cela se traduit par des déconstructions, des interventions ayant un impact sur la trame foncière, les fonctions, les services et la gestion de l'espace public.  
Cette modification en profondeur, qui intègre de fait le remplacement de certaines parties du parc HLM, a pour but de revaloriser le territoire concerné en lui donnant une nouvelle attractivité et en développant/garantissant plus de mixité sociale.
- le développement de l'activité économique et de l'emploi : les objectifs sont de réduire les écarts de taux d'emploi entre le quartier prioritaire et l'agglomération (au bénéfice prioritairement des jeunes et des seniors), et de soutenir activement l'entrepreneuriat (social notamment).

### 3. La programmation 2023 du Contrat de Ville

Pour 2023, la CABA a mis en place différents groupes de travail qui ont permis de co-construire 5 projets :

- Quatre projets pour le pilier Cohésion sociale :
  - \* « Ateliers passerelles : insertion par une pratique de loisirs », proposés par le Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers les Loisirs Intégrés et Réguliers (DAHLIR) ;
  - \* « Art & Skate », développé par les Associations Session Libre et 10e Art ;
  - \* « Sport et découverte », mis en place par l'AFC ;
  - \* « Actions développées par le Conseil Citoyen », portées par le Centre social de Marmiers.
- Un projet pour le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain :
  - \* Santé/ Logement et auto-réhabilitation par l'Association Accent Jeunes.

Le montant total des crédits alloués par la CABA dans le cadre de la programmation 2023 est de 25 790 €.

### 4. Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Au vu des dysfonctionnements et inégalités identifiés sur le quartier prioritaire de Marmiers, l'Etat a décidé, en 2015, que ce site bénéficierait de moyens spécifiques dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), au titre des quartiers d'intérêt régional.

C'est dans ce cadre qu'a été défini le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) baptisé « Ré-inventons Marmiers », qui se traduit par le déploiement d'actions destinées à améliorer l'habitat et le cadre de vie, promouvoir la mixité sociale, désenclaver le quartier et stimuler le développement économique. Pour cela, diverses opérations de démolition-reconstruction, de réhabilitation et d'aménagements sont engagées et vont se succéder.

Ce projet s'articule autour de trois axes majeurs :

- l'habitat : pour renforcer l'attractivité et la mixité sociale sur le quartier, les porteurs du projet souhaitent améliorer et diversifier l'offre de logement. Ainsi, plus de 200 logements ont été ou vont être démolis et une centaine de logements reconstruits. Le parti architectural des nouvelles constructions s'inspire des maisons du quartier et doit permettre de répondre aux attentes actuelles en termes de logement ;
- les équipements : plusieurs opérations majeures vont permettre de renforcer l'offre de services et l'ouverture du quartier sur la ville ;
- les aménagements : avec l'ambition de créer un cadre de vie « ville à la campagne », de nombreux aménagements paysagers et de voirie vont être réalisés. L'action principale réside dans la création d'une « coulée verte » qui traversera le quartier dans sa longueur.

Le projet de renouvellement urbain « Ré-inventons Marmiers » est copiloté par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et l'Etat, avec des opérations portées par la Ville d'Aurillac et Cantal Habitat, et avec les soutiens financiers de l'ANRU, Action Logement, la Région et la Banque des Territoires.

Il va mobiliser plus de 39 M€ HT d'investissements et co-financements prévisionnels.

## Les opérations réalisées ou en cours (au 30 novembre 2023)

### La regualification des allées du Centre Commercial de Marmiers :

Les travaux se sont déroulés selon le planning suivant :

- février/mars 2023 : reprise des réseaux AEP par la CABA
- mai à août 2023 : réalisation des travaux
- 30 novembre 2023 : inauguration des nouvelles allées



#### ▪ Sur le secteur MARMIERS / CORTAT

Au carrefour de la rue de Marmiesse et de l'avenue du Plomb du Cantal, la résidence « Vieux Marmiers » a été démolie en 2021 (62 ménages ont été relogés).

#### Construction de 12 pavillons en locatif (LLS) :

La zone libérée par la déconstruction du « Vieux Marmiers » a permis l'édification de 12 pavillons en locatif dont les travaux ont commencé en 2022 pour s'achever en juin 2023.

Les premiers locataires ont emménagé en septembre 2023.



## Résidentialisation des HLM de Cortat :

Cette opération, qui s'est achevée au 1<sup>er</sup> semestre 2023 a permis :

- de réaménager les espaces de stationnement avec création de deux places supplémentaires dédiées aux déménagements ;
- de réaliser un cheminement et des espaces verts ;
- de créer un bassin de rétention des eaux pluviales ;
- de modifier la circulation afin de desservir les nouvelles constructions ;
- de proposer un contrôle d'accès à la résidence ;
- d'installer un système d'interphonie à chaque entrée d'immeuble connecté à un moniteur vidéo tactile mis en place dans chaque logement.

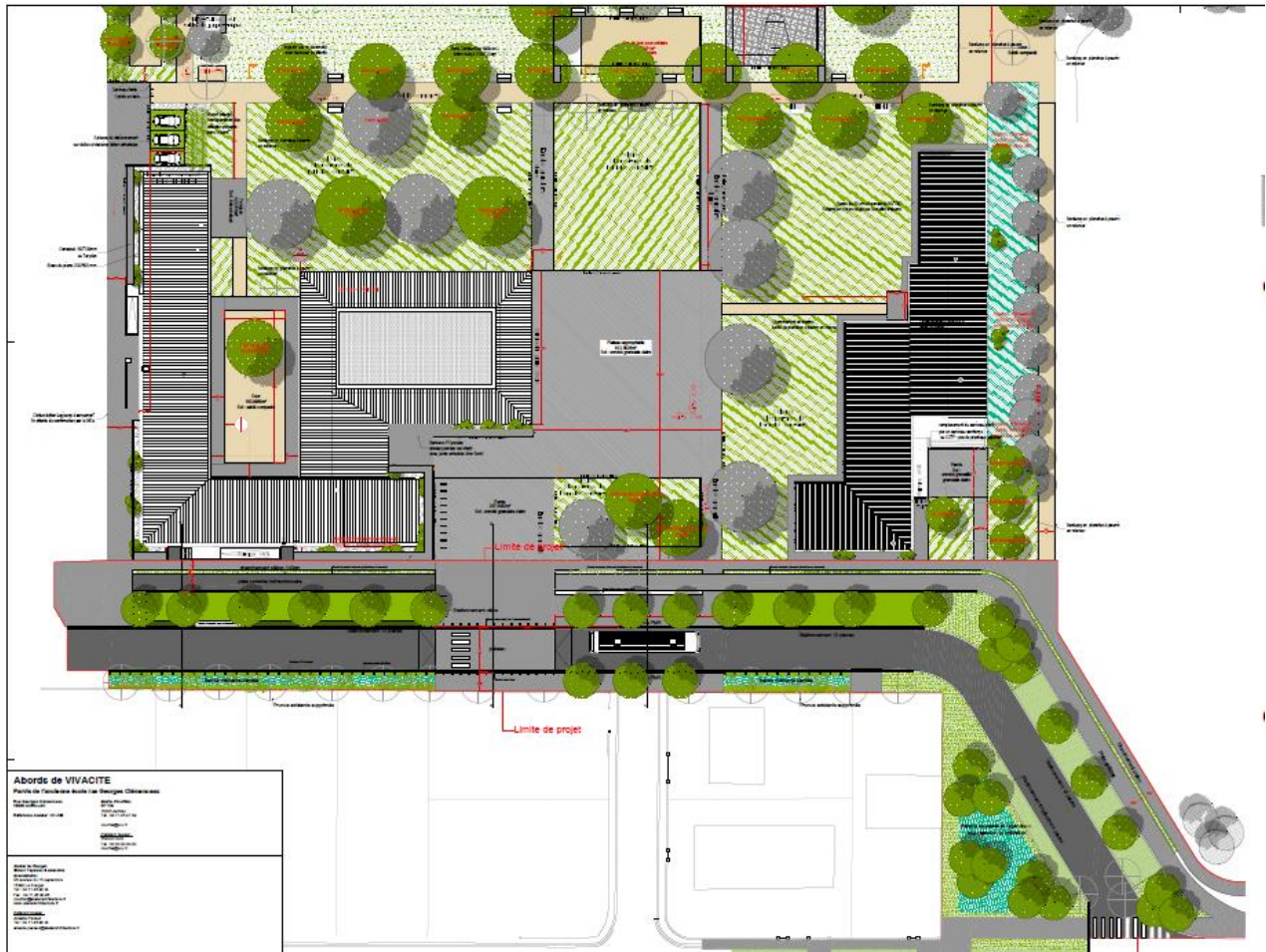


### ▪ Au cœur du quartier

#### Réalisation du parvis de « Vivacité » :

En complément des équipements déjà proposés par la Ville d'Aurillac, des aménagements urbains vont être réalisés par ladite municipalité au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Le coût des travaux est estimé à 900 K€.

Le plan de masse ci-dessous détaille les différents aménagements prévus dont les voies douces, la reprise de la voirie de Clémenceau, les plantations...



## Déconstruction de la résidence HLM Clémenceau :

La résidence Clémenceau (119 logements) sera démolie au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Le relogement des 96 ménages étant finalisé depuis seulement début novembre 2023, les premières entreprises de désamiantage et déconstruction ont pris leurs quartiers très récemment.



Construction de 17 pavillons :

Entre fin 2024 et 2025, 17 maisons individuelles seront construites sur la parcelle de la résidence de Clémenceau (soit 9 pavillons pour l'accès et 12 lots libres par un constructeur privé).



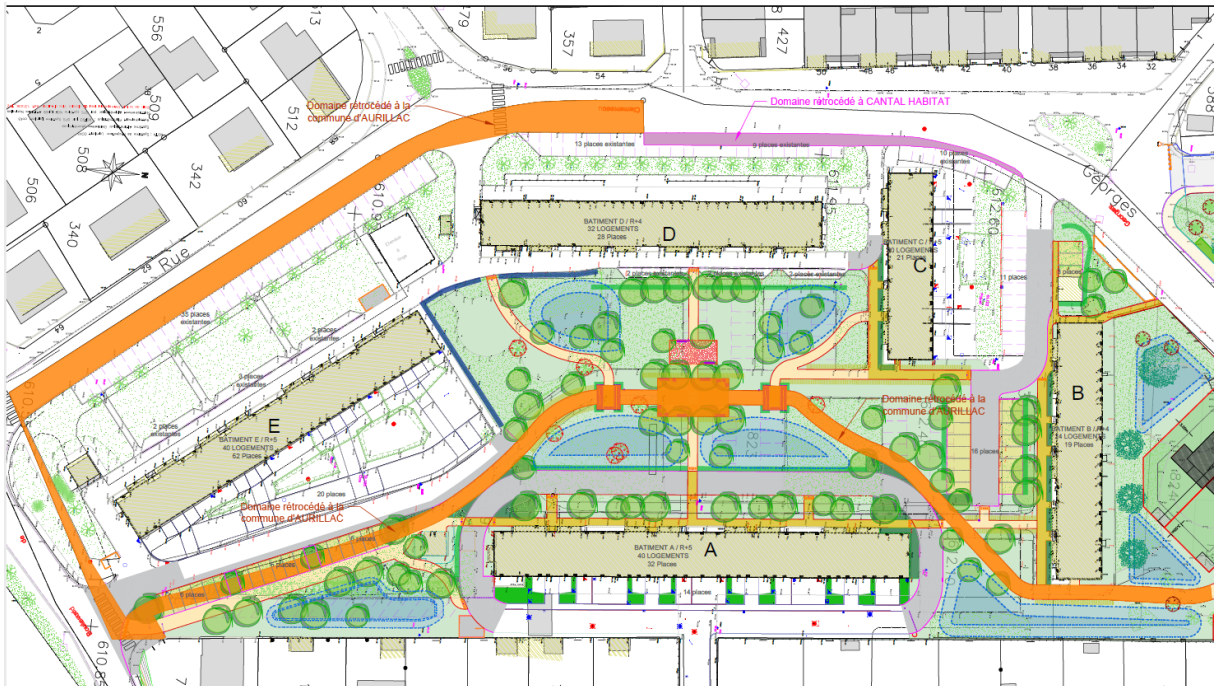
Construction de 4 LLS à proximité de la résidence de Canteloube :

4 logements locatifs sociaux seront bâtis sur le parc J-Sport.

Aménagement d'une coulée verte et d'une voie douce au cœur de la résidence Canteloube :

Point majeur du PRU de Marmiers, la réalisation d'une « Coulée verte » qui reliera le parc Jara (derrière l'équipement municipal « Vivacité ») au boulevard de Canteloube en passant au cœur de la résidence HLM Canteloube (cf. plan de masse ci-dessous).

Le début des travaux est prévu pour mi-2024.



#### ❑ **ETUDES CIRCULATIONS DOUCES :**

En 2018, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès ont mandaté un prestataire pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de circulations douces entre Ytrac/Arpajon-sur-Cère et la station du Lioran.

La pratique du vélo est un véritable moyen de déplacement et de découverte des territoires traversés.

Un itinéraire cyclable est ainsi conçu comme un véritable outil de développement local, de valorisation touristique des territoires traversés et participe à une politique de mobilité active.

Le tourisme équestre séduit et attire un public de plus en plus nombreux. Il tient une place essentielle dans le développement de l'itinérance douce actuellement en plein essor.

Avec plus de 4 000 kilomètres d'itinéraires, le Département du Cantal propose déjà un large panel de chemins de randonnée pédestre. Outre les boucles locales et les grands itinéraires (Via Arverna – Chemin de Saint-Jacques), la volonté d'organiser l'itinérance au travers d'équipements et aménagements multi-pratiques est aujourd'hui affichée.

Le vélo et le cheval ne sont pas seulement des modes de déplacement. Ces pratiques s'intègrent dans une problématique plus générale de préservation de l'environnement, de lutte contre les pollutions, de développement du tourisme et de l'économie locale tout en apportant les bienfaits pour la santé des personnes et la sécurité des déplacements.

Le périmètre de l'étude couvre partiellement les territoires de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès (4 communes concernées) et de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (10 communes concernées). La Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès a délibéré le 13 décembre 2021 pour fixer le projet d'aménagement de voie à mobilité active sur son territoire.

L'étude est toujours en cours de réflexion pour la CABA et est intégrée à l'élaboration du Schéma Communautaire des Mobilités.

#### ❑ **TARIFICATION SOLIDAIRE DES TRANSPORTS :**

En 2009, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac avait créé un dispositif d'attribution de cartes de bus à tarification sociale. Se déclinant en 3 catégories, le dispositif permettait aux populations dont le statut les faisait apparaître comme les plus fragiles (personnes âgées, personnes en recherche d'emploi, en apprentissage ou en stage, personnes accidentées de la vie, ...), d'emprunter l'ensemble du réseau de transport en commun, sans restriction d'horaire et de jour, pour 24 € par an.

Au cours de l'année 2015, a été menée une réflexion afin de faire évoluer le système de la tarification sociale vers un dispositif de tarification solidaire, fondé, non plus sur le statut des usagers concernés, mais sur des critères de ressources et de composition du foyer.

Celle-ci a abouti, en décembre 2015, à l'adoption par le Conseil Communautaire d'un nouveau règlement, relatif à la tarification solidaire des transports en commun, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, toujours en vigueur à ce jour.

En début d'année 2022, un travail a été conduit afin d'intégrer de nouveaux ajustements du règlement sur les points suivants :

- prise en compte des situations d'occupation temporaire du territoire par les personnes étrangères non ressortissantes de l'Union Européenne résidant sur une des communes de la CABA, en proposant une option de durée d'abonnement réduite à 6 mois, renouvelable une fois ;

- intégration des personnes adhérant au dispositif « Contrat d'Engagement Jeune » déployé par la Mission Locale comme bénéficiaires de la tarification Cab'avantage 1 ;
- modification des conditions de résiliation des abonnements Grand Public Activ et Surf pour les personnes dont la situation économique a évolué au cours de l'année et qui peuvent désormais prétendre à la tarification solidaire après étude de leur demande par les services instructeurs.

Ces modifications et le nouveau règlement ont été adoptés par le Conseil Communautaire le 30 juin 2022 pour une mise en application au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### **III) LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DES MILIEUX ET DES RESSOURCES :**

#### **A) LES ACTIONS EN INTERNE :**

##### **□ DEMATERIALISATION DES OPERATIONS BUDGETAIRES COMPTABLES :**

La limitation de la consommation de papier et l'accès à des données et informations en ligne sont des actions mises en place et développées depuis plusieurs années au sein de l'ensemble des services communautaires. Une première étape a consisté en la suppression de la quasi-totalité des moyens d'impression individuels au profit de copieurs multifonctions accessibles depuis le réseau interne et communs à l'ensemble des services.

Le partage des documents en ligne et l'accès à des répertoires de stockage des données communes à un service ou un groupe d'intérêt ont également permis de réduire les échanges de documents papier.

Le service des finances et des marchés demeure cependant le principal consommateur de cette ressource, contraint en cela par l'application des règles administratives et comptables (édition des mandats et des titres et de l'ensemble de leurs pièces justificatives pour remise au comptable public, transmission des marchés publics au contrôle de légalité...).

Ces services, en lien avec la Direction des Services Informatiques et les fournisseurs de logiciels, se sont engagés dans un vaste mouvement de dématérialisation des pièces comptables. Une convention a été établie à cette fin entre la CABA, la Direction Départementale des Finances Publiques et la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne. L'ensemble de la chaîne budgétaire et comptable est aujourd'hui totalement dématérialisé permettant ainsi l'économie de plusieurs centaines de milliers de copies par an.

De nouveaux services sont également proposés aux tiers ou en interne. Ainsi, les entreprises ont depuis plusieurs années la possibilité de déposer directement leurs factures auprès de la CABA via une adresse mail spécifique. Celles qui sont encore reçues sous format papier (qui sont de plus en plus rares) sont scannées dès leur réception pour être traitées dans des circuits internes de visa totalement dématérialisés.

La loi de modernisation de l'Etat (et de ses administrations) a impliqué la mise en place du portail informatique « Chorus Pro » permettant la dématérialisation des factures. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la facture électronique est devenue obligatoire pour les entités publiques et a été progressivement élargie à toutes les entreprises. En 2023, un peu plus de 6 500 factures ont été reçues directement via la plateforme « Chorus Pro », soit 90 % des factures totales enregistrées. L'édition des factures est prise en charge par un centre éditique de la Direction des Finances Publiques.

La gestion des marchés publics applique les mêmes principes de sorte que tous les documents des consultations ne sont plus remis aux entreprises sous forme papier mais proposés et retirés exclusivement sur une plateforme de téléchargement. Le dépôt des offres est, pour les marchés de plus de 25 000 € HT, totalement dématérialisé.



La généralisation de la signature électronique des marchés publics (plus de 60% des contrats passés en 2020), ainsi que leur transmission à la Préfecture par voie dématérialisée, permettent désormais une gestion totale des contrats publics par voie électronique.

□ **DEMATERIALIZATION DES ACTES :**

En fin d'année 2016, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (de même que la Ville d'Aurillac) s'est dotée du logiciel WEB DELIB, dont la mise en œuvre s'est déroulée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cet outil permet de gérer la totalité de la chaîne d'élaboration des actes, de manière entièrement dématérialisée, de leur rédaction à leur approbation puis à leur envoi en Préfecture, via le module S2LOW, pour le contrôle de légalité.

Le logiciel WEB DELIB, associé au module I-DELIBRE, permet également l'envoi aux élus des projets de délibérations et de décisions, par voie électronique, et de ne plus recourir aux dossiers papier. La dématérialisation complète des Conseils Communautaires est ainsi effective depuis le début de l'année 2021.

□ **DEMATERIALIZATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME (DAU) :**

L'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives a instauré le principe de la Saisine par Voie Électronique (SVE).

Après avoir été plusieurs fois reportée, l'application de la SVE aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme (DAU) est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle est accompagnée par l'obligation posée par l'article 62 de la loi Elan, pour les communes supérieures à 3 500 habitants, de traiter de manière dématérialisée les dossiers déposés de manière dématérialisée.

Ces deux obligations se sont donc imposées par extension au service ADS mutualisé mis en place par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne (CCCC).

C'est dans ce cadre que la CABA et la CCCC ont fait appel à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'étude, confiée au cabinet spécialisé ACTIV Conseil, a démarré en septembre 2021 par un audit organisationnel du service mutualisé.

Les conclusions ont été présentées fin octobre 2021 et ont préconisé, au-delà de la simple satisfaction de la contrainte réglementaire, de saisir l'occasion de la dématérialisation pour apporter un meilleur service à l'utilisateur et en augmenter l'efficacité en réduisant, notamment, la charge des communes qui restait importante.

C'est face à ce constat que la CABA et la CCCC ont souhaité généraliser non seulement la saisine par voie électronique mais également l'instruction dématérialisée des DAU et des DIA à l'ensemble des communes membres du service mutualisé par le biais du logiciel cart@DS (INETUM).

Un nouveau service en ligne est donc proposé à l'ensemble des administrés de la CABA depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Après 18 mois de mise en service, la part des dossiers de permis de construire déposés en ligne est de 65% (contre 55% à la fin de l'année 2022), celle des déclarations préalables est de 35% (contre 25% à la fin de l'année 2022) et celles des certificats d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner de 95%.

□ **TELEGESTION ET SUPERVISION :**

Cet outil, déployé entre 2014 et 2017, permet, d'une part, de piloter et, d'autre part, d'analyser les performances des réseaux d'eau, d'assainissement ou encore de nos bâtiments. Pour l'eau potable, l'objectif est d'optimiser au maximum les rendements donc les prélèvements sur les ressources naturelles. Pour l'assainissement, l'objectif est de veiller au maintien du bon fonctionnement des outils de traitement des eaux usées donc de préserver la qualité des milieux aquatiques.

Ces outils informatiques permettent une meilleure détection et une réactivité accrue sur les événements anormaux, et permettent une gestion de l'énergie plus fine et efficace. La prise en main à distance permet de limiter les déplacements des personnels et accroît la réactivité en cas d'alarme. De plus, l'outil est mutualisé entre les différents champs d'activités et donc rationalisé au mieux.

□ **SIG :**

Le Système d'Information Géographique (SIG) permet d'améliorer la connaissance du patrimoine de la Collectivité. En cartographiant les réseaux d'eau et d'assainissement, il améliore encore l'efficacité de leur gestion, en permettant une meilleure connaissance du patrimoine et l'intégration dans cette base de données des différentes interventions effectuées. Il est alors, au-delà d'une base de données cartographiques, un outil permettant de hiérarchiser les actions et une aide au pilotage des différentes activités. Il est également un allié précieux des équipes de terrain, toujours en quête d'efficacité, synonyme de préservation du milieu et des ressources. Une équipe dédiée pour le service du grand cycle de l'eau a été créée pour améliorer la mise à jour en temps réel de ces données de terrain et obtenir un outil fiable, utile pour tous les agents.

□ **DEVELOPPEMENT DES SERVICES NUMERIQUES ET DEMARCHES EN LIGNE :**

Portée par une vision prospective de l'aménagement du territoire et du rôle prépondérant que le numérique était appelé à y jouer, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac s'est investie très tôt dans le développement à la fois des techniques, mais aussi des services. L'enjeu, pour notre territoire rural, c'est de mettre à disposition de ses habitants et de ses entreprises des outils performants, identiques à ceux des grandes métropoles, d'appuyer et/ou de contribuer aux initiatives et innovations publiques et privées, celles-là même qui favorisent aujourd'hui les transitions écologique et numérique.

Ainsi, pour la CABA, le Numérique constitue :

- un levier essentiel de désenclavement, de développement économique et d'attractivité, avec le travail conduit autour du déploiement des infrastructures, directement ou en lien avec les opérateurs ;
- un vecteur de performance du service public, par l'intégration d'outils métiers pour améliorer le travail et l'efficacité des services communautaires ;
- un outil de lien social et d'accessibilité sur toutes les communes, au travers des ressources mutualisées au sein du bloc communal, ainsi que de l'information et des démarches en ligne, mises à disposition des habitants.

Dans une démarche de développement durable, d'amélioration du service à l'utilisateur et d'appropriation des politiques publiques développées en ce domaine, la CABA poursuit ses efforts de développement et d'intégration des services numériques.

Une plateforme dédiée aux démarches en ligne est associée au portail internet de la CABA : "e-services.caba.fr". Elle regroupe tous les services numériques proposés aux usagers par la Collectivité par thématiques et de façon simple :

- Eau et Assainissement : Relever mon compteur d'eau, Payer ma facture d'eau, Payer ma facture de travaux, Formulaire liés à l'eau et l'assainissement ;
- Environnement : S'inscrire à l'opération Compostage – Demander le broyage de végétaux - Demander un accès aux déchetteries (Professionnels CABA) - Demander un accès aux déchetteries (Professionnels hors CABA) ;
- Entreprendre : La Contie - Demande de logement (salariés) - Demande de logement (créateurs ou repreneurs d'entreprise) ;
- Transports : Boutique en ligne d'achat ou de rechargement de titres de transport - Acheter sur le smartphone avec MyBus - Demander un dossier d'admission TPRM - Demande d'aide à l'achat d'un vélo électrique ;
- Médiathèque : Consulter mon compte-lecteur - Se connecter à la Médi@thèque numérique ;
- Campings : Réserver au Camping de l'Ombrade (Aurillac) - Réserver au Camping de la Cère (Arpajon-sur-Cère) - Réserver au Camping du Moulin (Jussac) ;
- La Collectivité : Consulter les offres d'emploi – Consulter les délibérations - Consulter les marchés en cours - Contactez-nous via un formulaire de contact ;
- Urbanisme : Vos démarches d'urbanisme en ligne (déposer une demande de permis de construire, une déclaration préalable, un permis d'aménager, un permis de démolir ou obtenir un certificat d'urbanisme) mises à disposition des pétitionnaires de 62 communes dans le cadre d'un service mutualisé avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Pour l'utilisateur, disposer d'un seul et même espace pour trouver toutes les démarches en ligne proposées par la CABA est un avantage en termes de repérage, d'accès rapide et simplifié, de navigation facilitée. Pour les services communautaires, les téléprocédures réalisées via des formulaires en facilitent la gestion et le suivi, entièrement dématérialisés. Par ailleurs, ce travail intègre le respect du RGPD.

Pour être conformes aux normes RGPD, plusieurs de ces démarches sont développées via la plateforme dématérialisée "démarches simplifiées" éditée par l'Etat et compatible avec les comptes d'authentification France Connect (impôts, sécurité sociale...).

En 2023 ont été effectués par le biais de "démarches simplifiées" :

- 268 inscriptions à l'opération de compostage individuel,
- 29 demandes de broyage des végétaux,
- 28 relevés de compteur d'eau,
- 9 demandes de carte professionnelle de déchetterie.

#### □ **SITES INTERNET : UN OUTIL DE GESTION DE CONTENU MUTUALISE :**

Plusieurs communes utilisent le module mis à disposition par la Communauté d'Agglomération pour réaliser et mettre à jour leur propre site internet, à partir d'un CMS (Content Management System – outil de gestion de contenu) développé en interne par la Collectivité. Grâce à ce CMS et son interface d'administration simplifiée, les sites internet des communes répondent aux standards actuels du web, en particulier en termes de navigation avec une consultation facilitée sur mobile et tablette notamment. La création, la refonte ou l'administration des sites internet font l'objet de formations en groupe ou en individuel par commune (secrétariat de mairie, élu en charge du site...). Ce fonctionnement mutualisé favorise le partage d'expérience dans un cadre type "club utilisateurs", les solutions et/ou études de nouveaux besoins pouvant être développées de façon mutualisée. Cette collaboration est élargie depuis 2021 à la coordination de la communication dans le cadre de la mise en place du dispositif « Partage de contenus » (cf. ci-dessous).

A ce jour, 27 sites utilisent le CMS CABA (19 sites de Communes/structures intercommunales et 8 sites CABA).

❑ **PARTAGE DE CONTENUS :**

Une mutualisation des contenus a été formalisée au cours de l'année 2021 au travers d'un dispositif « Partage de contenus » s'appuyant sur un groupe réunissant élus et/ou référents Communication des communes, sur une charte de coopération, sur des supports papiers (Agglo mag, bulletins municipaux) et sur les outils numériques (mails, sites web, réseaux sociaux).

Concernant toutes les communes qui le souhaitent, ce dispositif permet d'enrichir les contenus, mais surtout d'optimiser et de renforcer l'information et la communication sur le territoire.

Le partage de contenus s'appuie notamment sur une fonctionnalité intégrée directement sur l'administration des sites internet développés avec le CMS CABA. Ainsi, au moment de la création de son contenu, chaque commune choisit de le mettre (ou non) à disposition d'autres communes. Peuvent être partagées : les actus, les dates d'agenda, les brèves. Cependant, elle est bien ouverte à toutes les communes, au travers de la mise à disposition complémentaire de communiqués et visuels pour les communes n'utilisant pas le même outil d'administration. Le partage est également actif via les réseaux sociaux (Facebook, principalement).

Selon la pertinence liée à l'information à diffuser, les contenus peuvent être partagés sur un secteur géographique spécifique, entre communes seulement et/ou avec la CABA, ou vers les 25 Communes. A cette échelle, les mails d'alerte sur un partage de contenu sont diffusés à une centaine de contacts « utilisateurs/référents » des communes.

❑ **FAVORISER LE « SLOW TOURISME », UN TOURISME ALTERNATIF :**

Pratiquer le slow tourisme, c'est choisir de voyager en prenant son temps, en redécouvrant la diversité des paysages mais aussi son patrimoine local, historique, culturel et gastronomique.

Prendre son temps, c'est aussi se déplacer autrement. Le slow tourisme, c'est possible à vélo, à pied, en transport fluvial ou encore en train.

Le slow tourisme promeut la déconnexion, la redécouverte de territoires de proximité, la rencontre et le partage avec les populations locales. La pratique incite à des voyages plus écologiques, à faible émissions de CO<sup>2</sup>, qui respectent le patrimoine et la biodiversité

Objectif : préserver l'équilibre entre l'attractivité locale et la protection des lieux et leur biodiversité.

❑ **UNE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL :**

Le territoire de la Communauté d'Agglomération propose des paysages naturels diversifiés et préservés. Le tourisme permet de valoriser ce patrimoine exceptionnel :

La balade enchantée de Vézac : Situé en périphérie du golf et du plan d'eau aménagé, ce parcours est un lieu d'apaisement et de détente permettant aux promeneurs de se réunir dans la quiétude, afin d'en apprécier un spectacle son et lumière. Le cheminement existant est mis en valeur au travers d'un parcours de type son et lumière en 3D, accessible tout public de jour comme de nuit (animation musicale les après-midi et animation lumineuse et musicale à la tombée de la nuit jusqu'à 23 h).

Le Rocher de Carlat : Les aménagements ont été pensés afin d'avoir un impact moindre sur ce plateau basaltique emblématique offrant une vue exceptionnelle sur les alentours. La forteresse n'est désormais visible qu'à travers les nouvelles technologies de réalités virtuelle et augmentée, laissant la nature reprendre ses droits. L'entretien du rocher de Carlat est fait

de manière sélective et différenciée afin de protéger les plantes inféodées au milieu des dalles basaltiques pour lesquelles il existe des protections spécifiques régionales.

Gorges de la Jordanne : Les sentiers et ouvrages d'art ont été conçus dans le respect du milieu naturel, en utilisant au maximum les berges et le chemin des pêcheurs existant. Cheminements et structures en pierre et bois sont toujours positionnés en fonction de la configuration du lit de la rivière. De plus, la mise en valeur de cet espace naturel préservé fait l'objet d'une animation ludo-pédagogique avec des bornes invitant à identifier la biodiversité.

Station de pleine nature de Mandailles-Saint-Julien : Au cœur de ces espaces naturels préservés, on peut pratiquer de nombreuses activités de pleine nature : trail, randonnée, VTT, cyclisme, parapente, équitation, pêche, ski de fond, raquettes, canyoning, escalade, ski de randonnée, cascade de glace, alpinisme... La CABA a donc créé un pôle rassemblant tous les acteurs du sport et du tourisme et leurs activités, favorisant l'accueil des visiteurs dans des conditions optimales. Une maison des activités, une halle et des cheminements repensés permettent de recevoir promeneurs, sportifs et touristes, en parfaite adéquation avec la nature.

Centre d'accueil et de séjours collectifs de Lascelles : Situé en plein cœur du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne, à proximité de l'emblématique Puy Mary et aux portes des Gorges de la Jordanne, le site offre de multiples possibilités d'activités. Le centre UCPA des Monts du Cantal est un immense terrain de jeu de 9 hectares, au cœur d'une nature préservée :

- grands espaces naturels au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ;
- site axé sur la découverte nature et environnement ;
- endroit intimiste pour se ressourcer.

Randonnées pédestres et VTT : Pour découvrir la faune, la flore et le patrimoine, rien ne vaut une randonnée pédestre ou à VTT... 600 km de sentiers parcourent le Bassin d'Aurillac. La volonté de la CABA étant de développer la pratique de cette activité, elle réalise tout au long de l'année le réaménagement des tracés, la mise en sécurité et l'installation des signalétiques correspondant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), ainsi que l'entretien régulier des parcours.

Puech des Ouilhes, Commune de Lacapelle-Viescamp : Un sentier sur pilotis accessible à tous permet de faire le tour de la presqu'île sur environ 2 km, de l'îlot au port de plaisance. En soirée, il s'anime d'un son et lumière, qui révèle de façon inédite le patrimoine naturel (plantes, crique, mouvement des branches...).

## **B) LES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE :**

### **□ RENFORCEMENT DE LA CAPACITE EPURATOIRE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

La quasi-totalité des travaux d'assainissement menés (mise en séparatif des réseaux, création de réseaux neufs, construction ou rénovation de stations d'épuration, déploiement de la télégestion sur la plupart des équipements) a pour principal objectif de mieux maîtriser les rejets de l'assainissement en direction du milieu aquatique. Ces actions contribuent à améliorer la qualité de l'eau et à protéger la biodiversité, les milieux et la ressource en eau.

Terminée en 2014, l'opération de la Vallée de l'Authre a permis de rénover les systèmes d'épuration desservant plus de 1/10<sup>ème</sup> de la population de la CABA.

Depuis, la Collectivité s'est engagée dans le programme de mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie, principal système d'assainissement du département. Ce programme ambitieux a pour essence la protection du milieu aquatique en agissant sur trois axes complémentaires : la réduction des rejets sur le réseau par temps de pluie,

l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration et des performances de traitement de haut niveau.

Les travaux sur les réseaux ont été réalisés en 2022 et les travaux de la station se sont terminés en fin d'année 2023, pour une inauguration au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Les usines de traitement des eaux usées sont des équipements particulièrement énergivores. Ainsi, afin de s'inscrire dans les objectifs de la Collectivité en matière de développement durable, la nouvelle station est dotée d'un panel de solutions innovantes pour limiter les consommations d'énergie (moteurs électriques de dernière génération et équipés de variateurs de puissance, récupération de la chaleur de l'eau traitée, réutilisation sur le site d'une partie de l'eau traitée pour limiter les consommations d'eau potable).

Enfin, comme prévu, la mise en service d'un méthanisateur industriel afin de produire du biométhane à partir des déchets du processus de traitement des eaux (boues biologiques) est effective depuis l'été 2023. La Collectivité injecte depuis du biométhane dans le réseau GRDF.

#### ❑ **OPTIMISATION ENERGETIQUE DE L'INCINERATEUR A BOUES :**

L'incinérateur à boues de la station d'épuration de Souleyrie, en fonctionnement depuis plus de 10 ans, permet de traiter plus de 4 000 tonnes de boues par an. Cette gestion sur site permet de s'affranchir du transport de ces boues sur de longues distances. De plus, une partie de l'énergie produite est valorisée via une boucle de chaleur pour les besoins énergétiques du centre aquatique communautaire.

En marge de la mise aux normes de la station de Souleyrie, différentes actions ont été mises en œuvre sur l'incinérateur afin d'optimiser ses performances énergétiques, à savoir le remplacement de la cuve existante par un modèle plus efficient, l'optimisation énergétique de la boucle de chaleur existante et l'augmentation de la capacité du silo de stockage afin de permettre un fonctionnement plus linéaire et efficace énergétiquement. Ces actions devraient permettre de diminuer à terme la consommation de gaz de l'équipement de plus de 2,4 millions de kwh/an.

#### ❑ **CONTROLE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

Les branchements d'eaux usées font l'objet de contrôles de conformité sur l'ensemble du territoire communautaire. Les branchements qui ne répondent pas aux exigences techniques et sanitaires et qui sont sources de pollution, se voient appliquer le doublement de la redevance d'assainissement.

Cette mission s'exerce, notamment, en cas de transaction immobilière, ce qui permet une action assez efficace en termes de mise aux normes.

#### ❑ **MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS INDIVIDUELLES D'ASSAINISSEMENT :**

Pour favoriser les mises aux normes des installations individuelles, la CABA, en collaboration avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, a initié au cours de ces dernières années plusieurs actions visant au cofinancement de ces travaux ; l'action mise en œuvre sur la période 2014/2016 a, par exemple, concerné plus de 220 foyers.

#### ❑ **PROTECTION DES CAPTAGES ET AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ET DU RENDEMENT DES RESEAUX :**

Dans le domaine de l'eau potable, la mise en œuvre de points de comptages sur le réseau, le travail sur la localisation et la réparation des fuites participent à la réduction du volume distribué et donc produit et, de ce fait, atténuent l'impact du prélèvement au niveau de la ressource.

Dans cette optique, la Collectivité a procédé à l'acquisition sur les années 2017 et 2018 d'un ensemble de dispositifs de prélocalisation acoustique des fuites afin d'améliorer les rendements des secteurs Aurillac Ville/Arpajon-sur-Cère Centre. Ces secteurs avaient été définis comme ceux ayant les plus forts enjeux en termes de pertes en eau lors de l'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable de la CABA.

De même, le déploiement des compteurs d'eau équipés de tête de relève a permis, à partir de 2017, la réalisation de 2 relèves réelles des consommations des abonnés sur l'ensemble du territoire communautaire en lieu et place d'une relève réelle annuelle auparavant, contribuant ainsi aux économies d'eau par un meilleur suivi des consommations individuelles.

Par ailleurs, la démarche engagée sur les périmètres de protection des captages permet de préserver la qualité des ressources en améliorant la maîtrise et le suivi des activités potentiellement polluantes dans l'environnement proche des sources et puits.

Les ressources principales du Grand Réseau d'Aurillac sont au bout de la démarche de protection des points de captages. Pour la majorité des autres ressources alimentant le territoire, une démarche de révision ou de régularisation des Déclarations d'Utilité Publique a débuté au cours de l'année 2018.

A travers l'ensemble de ces actions, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a développé, interconnecté et modernisé ses réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement.

La mise en œuvre du projet de service, l'élaboration des schémas directeurs et le suivi de leur application, de même que le Contrat de Progrès Territorial signé le 21 décembre 2023 avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne sont des outils qui permettent une planification pluriannuelle des actions de la CABA et le maintien d'une dynamique au niveau du fonctionnement des services et de l'investissement.

L'entretien préventif du patrimoine augmente la durée de vie des ouvrages et le renouvellement volontaire et programmé des réseaux réduit les aléas et pertes d'exploitation liés à leur vieillissement non contrôlé.

#### □ **GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) :**

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles dite « loi MAPTAM » a créé une compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) et a ainsi modifié l'article L.211-7 du Code de l'Environnement en prévoyant que « les communes sont compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ». Dans le même temps, la loi a transféré cette compétence de manière obligatoire aux EPCI, ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette compétence comprend les missions visées aux 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, à savoir :

- 1 - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2 - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès (...);
- 5 - la défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8 - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des zones boisées riveraines.

Trois grandes entités hydrographiques (bassins versants) recourent le territoire de la CABA :

- Cère amont : 398 km<sup>2</sup> ;
- Truyère : 51 km<sup>2</sup> ;
- Maronne : 45 km<sup>2</sup>.

### Bassin Cère amont :

En 2018, les trois EPCI composant le bassin versant Cère Amont (CABA, Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès) se sont réunis en entente afin d'organiser une collaboration pertinente et efficace. Une prolongation de cette entente jusqu'au 31 décembre 2023 a été formalisée par le biais d'un avenant à la convention établissant cette dernière.

La mise en œuvre effective de cette compétence par les collectivités s'est traduite par l'embauche, à l'été 2019, d'un technicien (rivière) et d'un animateur (chargé de mission animation), financée par les membres de l'entente, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et des fonds européens (FEDER).

Au total, près de 300 kilomètres de cours d'eau ont été expertisés afin de contribuer à la définition de l'état initial des milieux aquatiques sur le bassin. Ce diagnostic a été effectué en vue d'élaborer le Contrat de Progrès Territorial signé fin 2023, et un plan pluriannuel de gestion des milieux aquatiques.

La mission d'assistance et de conseil se caractérise par ailleurs par la réponse aux sollicitations privées et publiques, par des visites de terrain et au besoin, la rédaction de notes techniques.

### Bassin Truyère :

La Collectivité contribue financièrement à l'étude portant sur la mise en place d'une gouvernance de la GEMAPI sur le bassin de la Truyère laquelle devrait aboutir, dans le courant de l'année 2024, à la création d'un Syndicat Mixte.

### Bassin Maronne :

La mise en application de la compétence GEMAPI semble s'organiser sur le bassin de la Maronne, sans association de la CABA à ce jour.

#### ❑ **GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU) :**

Par délibération n° DEL\_2019\_147 du 30 septembre 2019, conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le Conseil Communautaire de la CABA a intégré, au titre des compétences obligatoires de la CABA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines. Celle-ci correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines ; elle constitue un service public administratif.

#### ❑ **« LA PLANTELIERE » :**

Il s'agit d'un site disposant d'un bâtiment d'accueil doté d'une toiture végétalisée et d'une chaudière bois pour le chauffer. Le site est entretenu par gestion différenciée pour développer la biodiversité sur le site. Il est utilisé comme support d'animation pour sensibiliser enfants et adultes aux problématiques liées à l'environnement, notamment en lien avec des projets pouvant être portés par le CPIE, structure associative soutenue financièrement par la CABA.

#### ❑ **FONCIER ECONOMIQUE - ADOPTION D'UNE STRATEGIE FONCIERE ECONOMIE :**

Dans un contexte marqué par des contraintes de plus en plus fortes sur l'artificialisation des sols, la Collectivité a souhaité formaliser les différents piliers sur lesquels refonder une stratégie foncière économique :

- optimisation du potentiel d'installation sur les surfaces qui restent encore disponibles à la commercialisation sur les zones d'activités communautaires avec la généralisation d'un dossier de candidature pour tous les projets ;



- identification / anticipation / évaluation, dans le cadre d'une analyse prospective lancée en septembre 2023, des gisements fonciers et immobiliers qui pourraient résulter de foncier nu ou bâti diffus à aménager, densifier, réaménager ou recycler ;
- poursuite de l'évaluation environnementale requise dans le cadre du projet de création de la zone d'activités de Salavert, dont les recommandations d'aménagement et de phasage doivent permettre de garantir la réalisation d'un aménagement de qualité, une intégration paysagère optimisée et la préservation des ressources naturelles du site.

□ **UNE CONCEPTION DES GRANDS EQUIPEMENTS SOUCIEUSE DE L'ENVIRONNEMENT :**

Dans la conception de ses grands équipements, la Communauté d'Agglomération veille à la préservation et à la bonne exploitation des ressources naturelles. C'est le cas, notamment, pour l'eau. Par exemple, lors de l'aménagement du Stade Jean Alric (Tribune d'Honneur terminée en juillet 2014), a été mis en place un dispositif de rétention des eaux pluviales visant à contrôler le rejet au milieu naturel, ainsi qu'à récupérer une partie des eaux des toitures.

En parallèle de la gestion des eaux de pluie, la Collectivité a investi, en avril 2021, dans une station météo complète de type METEUS. Cette installation, dotée de plusieurs capteurs (anémomètre-girouette, pluviomètre, sonde de température de l'air, du sol, pression atmosphérique, etc...) et de sondes implantées dans le terrain, permet d'apprécier l'ensemble des données climatiques collectées directement et en instantané via une application smartphone.

Grâce à ces données, les services peuvent adapter, en temps réel, les besoins en eau du terrain et ainsi optimiser le volume d'eau uniquement nécessaire grâce aux sondes qui mesurent le taux d'humidité dans le sol. En période hivernale, l'ensemble du dispositif oriente les prises de décisions sur la mise en place des protections climatiques du terrain (bâches) et permet une anticipation du dispositif à déployer.

La conception du Pôle d'Echange Intermodal a fait également l'objet d'une attention particulière du fait des importantes surfaces imperméabilisées et de l'absence d'infiltration possible dans le terrain naturel.

□ **CENTRE AQUATIQUE :**

Un système de gestion automatisée des apports d'eau neuve dans les bassins a été mis en place. Le système permet, via la Gestion Technique Centralisée (GTC), d'apporter des volumes d'eau précis dans chaque bassin intérieur de manière à limiter ceux-ci aux besoins nécessaires.

Le comptage de l'eau de chaque bassin a été relié sur la GTC. On saisit sur cette dernière le volume d'eau souhaité qui, grâce au comptage, sera automatiquement injecté dans le bassin choisi. L'injection de l'eau neuve s'effectue par le biais d'une électrovanne dédiée à cette fonction.

Des paramétrages d'horloges supplémentaires ont été faits sur la GTC pour effectuer des réduits de températures d'air ou des arrêts de ventilation durant les périodes d'inoccupation. Ces fonctions sont paramétrées sur les différentes zones du centre aquatique : hall, bassin, espace balnéothérapie, vestiaires et hall d'accueil.

Depuis la mi-février 2021, le centre aquatique est relié au réseau de chaleur bois, déployé par la Ville d'Aurillac.

#### ❑ ENTRETIEN DES SITES :

La CABA possède plusieurs centaines d'hectares d'espaces à vocation naturelle ou agricole. Pour leur entretien, et alors que les personnels en charge de la tonte, de la taille et du nettoyage de ces espaces sont tous qualifiés CERTIPHYTO, les apports d'intrants de synthèse sont quasiment bannis.

Le passage à l'utilisation d'un carburant plus propre pour l'environnement, meilleur pour les utilisateurs et les machines de type essence alkylate, permet de réduire la pollution mais aussi les consommations et l'usure des machines.

### IV) L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS :

#### A) LES ACTIONS EN INTERNE :

##### ❑ RESSOURCES HUMAINES - PLAN DE FORMATION, SENSIBILISATION A LA SECURITE AU TRAVAIL :

Le plan de formation des personnels de la CABA laisse une large part aux sessions tendant à améliorer les conditions de travail ; ce fut le cas avec des stages relatifs aux techniques de nettoyage des locaux, la prévention des risques dans les métiers de la propreté, les interventions en milieux confinés ou à proximité des réseaux, les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) et SST mais également plus récemment, la gestion des accueils difficiles en déchetteries.

De plus, les personnels sont accompagnés par le conseiller de prévention pour tout aménagement de poste qui serait rendu nécessaire, en coordination avec le médecin de prévention. Depuis novembre 2023, l'arrivée d'un jeune en contrat d'apprentissage sur les missions de prévention, hygiène et sécurité permet d'accentuer la présence sur les différents sites communautaires avec pour objectif de développer une culture sécurité et un accompagnement des agents dans leurs conditions de travail.

Les personnels encadrants sont aussi sensibilisés aux pratiques addictives et afin de formaliser un cadre protecteur pour tous, une procédure spécifique à ces situations est mise en place au sein de l'ensemble des services communautaires.

Quant à la démarche « qualité de vie au travail », elle a permis notamment la mise à jour du document unique.

Les agents peuvent également bénéficier d'un accompagnement psychologique et médical en lien avec le médiateur du CDG15 ou l'assureur statutaire RELYENS de la Collectivité suite à un accident de service ou une situation conflictuelle interne.

#### B) LES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE :

- ❑ SERVICES PUBLICS ACCESSIBLES A TOUS ET DYNAMIQUES : enseignement supérieur, sports, culture, loisirs (Médiathèque, Fabrique Théâtrale « Le Parapluie », Théâtre de Rue, Studios d'enregistrement « Le Chaudron », Centre Aquatique, Épicentre, Boulodrome, Piste d'athlétisme, Campings, Stade Jean Alric).

#### LE CENTRE AQUATIQUE :

##### Créneaux ouverts au public :

Le Centre Aquatique, grâce à ses 140 heures d'ouverture au public, favorise la mixité sociale et des générations. En effet, l'ensemble des prestations proposées aux usagers contribue au mélange des générations. Sur des mêmes créneaux horaires se croisent différents publics tels que les bébés nageurs, les retraites sportives, les élèves de primaire et de secondaire, ...

La diversité des aménagements reflète l'importance de cet équipement comme vecteur de lien social et de rencontre entre les différentes générations.

#### Les Animations :

Au-delà du simple accueil des usagers, l'équipe du Centre Aquatique encadre 36 animations hebdomadaires, à destination de toutes les catégories d'âge, l'objectif étant de proposer des activités de loisirs ou d'apprentissage, pour lutter contre l'isolement social et favoriser le bien-être et l'épanouissement des personnes.

L'établissement multiplie également les manifestations ponctuelles (Soirées : AQUA'ZEN, Aqua'ciné, etc...), ainsi que les animations sportives avec de nouveaux thèmes de gymnastique aquatique.

Cette diversité d'événements offre la possibilité aux utilisateurs de se retrouver en famille ou entre amis, luttant ainsi contre l'isolement social.

#### L'accueil des établissements scolaires :

Afin de favoriser l'accès à l'apprentissage de la natation pour tous, le Centre Aquatique propose 30 heures de créneaux hebdomadaires répartis entre les établissements scolaires, primaires et secondaires, du territoire communautaire, mais également ceux situés en dehors. Ce sont ainsi un peu plus de 30 établissements scolaires, avec leurs niveaux respectifs, qui fréquentent le Centre Aquatique.

#### La mise à disposition des bassins aux associations :

Lutter contre l'isolement social et promouvoir la cohésion sociale à l'échelle d'un territoire donné, est un acte citoyen. La CABA, par l'intermédiaire du Centre Aquatique, soutient cette démarche en mettant à disposition des associations locales, 58 heures de créneaux par semaine.

Ainsi, ce sont plus de 1 750 adhérents, membres de ces associations, qui bénéficient d'activités destinées à renforcer le lien social et répondre aux besoins de la population de l'agglomération en privilégiant l'épanouissement des personnes.

De ce fait, quel que soit l'accueil organisé par le Centre Aquatique, il permet :

- la lutte contre l'exclusion et l'isolement social ;
- la création de mixité sociale ;
- l'amélioration de son hygiène de vie par une pratique physique régulière ;
- l'épanouissement et le bien-être des personnes.

#### L'ÉPICENTRE :

Cet équipement communautaire est mis à la disposition de l'Association Session Libre. Depuis son inauguration en septembre 2009, le nombre d'adhérents n'a cessé de croître. Pour gérer et coordonner l'ensemble des activités proposées aux membres de l'Association, Session Libre dispose de personnels permanents. Outre l'encadrement des activités, ces personnes ont aussi pour rôle de promouvoir les pratiques des cultures urbaines, de développer des manifestations de rayonnement national et d'aider les collectivités territoriales dans la programmation, la conception et la gestion des skateparks.

Le partenariat de confiance qui lie la CABA à l'Association permet de lutter contre l'isolement social en proposant une structure d'accueil pour des pratiques sportives et de loisirs.

### **LE BOULODROME :**

Équipement sportif réalisé en 2005, le Boulodrome reçoit des pratiquants de l'ensemble du Département. Seul équipement de cette envergure dans le Cantal, il accueille régulièrement des compétitions de niveau départemental, régional voire national.

Ces manifestations regroupent des participants de milieux et d'âges très variés, preuve que la pratique sportive favorise la mixité sociale.

Outre l'organisation de rencontres officielles, le Boulodrome accueille tous les jours ses adhérents pour l'entraînement ou la pratique loisir.

L'établissement est fréquenté en permanence, c'est un outil essentiel pour améliorer la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun.

Cet équipement fait actuellement l'objet d'une étude de restructuration, intégrant une rénovation énergétique, un projet d'aménagement des terrains extérieurs et un agrandissement couvert à l'équipement actuel. Ce projet visera à limiter les coûts énergétiques limitant ainsi le coût de fonctionnement.

### **LA PISTE D'ATHLETISME :**

Réalisée en 1998, la piste d'athlétisme du stade Marie-José Pérec est une installation qui a vu son utilisation augmenter au cours des années.

Effectivement, les établissements scolaires (écoles élémentaires, collèges, lycées), les institutions diverses (sapeurs-pompiers, gendarmerie, IME, ...), et nombre d'associations l'utilisent chaque semaine ou plus ponctuellement. De plus, les associations ont vu augmenter leur nombre d'adhérents de façon significative, démontrant ainsi que cet équipement est un vecteur de lien social.

La piste permet aussi de regrouper des utilisateurs de différentes générations. Le planning d'occupation est organisé afin de mutualiser l'installation, dans l'objectif de favoriser la diversité des publics tout en conservant une cohérence en fonction des pratiquants.

L'aménagement des vestiaires offre depuis 2015 une accessibilité renforcée aux pratiquants et notamment à ceux relevant de l'handisport.

Ce sont plus de 172 heures de créneaux attribués aux établissements scolaires des premier et second degrés, aux associations locales et diverses institutions. Ce volume horaire fait côtoyer différents publics favorisant ainsi la mixité et le lien social.

### **LA MEDIATHEQUE :**

L'accès et la consultation des documents mis à disposition sont gratuits et ouverts à tous. L'adhésion pour l'emprunt des documents, l'accès aux cabines d'autoformation et les ateliers multimédias sont gratuits pour les habitants du territoire de la CABA, pour les moins de 18 ans, pour les lycéens et étudiants scolarisés sur la CABA.

L'accessibilité y a été pensée, non seulement en termes de locaux, mais aussi en matière de contenus (livres en gros caractères, documents accessibles sous forme dématérialisée en responsive design, ouvrages sonores, ...).

Des animations tout-public, pour la petite enfance, l'accueil de groupes spécifiques, la mise en place d'ateliers pour enfants et adolescents (partenariat avec les centres sociaux) et pour les seniors (en partenariat avec le CCAS d'Aurillac) font partie des activités de la Médiathèque. A noter que les collations prévues pour les intervenants se font en circuit court et privilégient les produits biologiques.

Au-delà de la possibilité d'amener un public différent dans ce lieu culturel qu'est la Médiathèque, l'action culturelle diversifiée permet de favoriser la mixité sociale et de susciter les rencontres intergénérationnelles.

Les cabines d'autoformation permettent à chacun de construire son propre parcours de formation, notamment autour des compétences linguistiques, mais aussi dans des domaines plus techniques. En lien avec les associations et structures en charge de l'accueil des personnes d'origine étrangère, cet outil est très employé pour l'apprentissage du français et favorise une intégration accélérée de ces nouveaux résidents.

#### **LE STADE JEAN ALRIC :**

Le Stade Jean Alric représente un lieu de regroupement pour les supporters de rugby, où toutes les catégories socioprofessionnelles sont représentées. Ces données quantitatives démontrent que l'équipement, par sa capacité d'accueil et la qualité de ses installations, favorise non seulement l'épanouissement des personnes mais aussi la solidarité entre les générations. Le 3 novembre 2023, le match opposant le Stade Aurillacois Cantal Auvergne au Club Athlétique de Brive a totalisé une fréquentation de plus de 6 000 spectateurs, prouvant une fois de plus l'intérêt du sport dans les relations sociales et l'engouement qu'il suscite.

Engagée en 2012, la première tranche de restructuration du Stade Jean Alric a permis la démolition de l'ancienne Tribune d'Honneur de 1934, pour la création, en 2014, d'une nouvelle Tribune d'Honneur accueillant 1 896 places assises et un ensemble de locaux destinés à l'accueil de compétitions et du lieu de vie du Stade Aurillacois. La création de la nouvelle tribune a également été l'occasion d'une réflexion urbaine.

La volonté d'ouverture de l'équipement sur le quartier a été concrétisée par la création du parvis extérieur de 4 400 m<sup>2</sup> pour l'accueil du public, la mise en accessibilité du stade pour le public handicapé et la création d'une quarantaine de places de stationnement (dont 9 pour les Personnes à Mobilité Réduite).

Le programme de la deuxième tranche de travaux, terminé à l'été 2017, vise, dans le respect des normes fédérales de rugby, à la mise aux normes globale de la seconde Tribune, dite Marathon, pour l'accueil de 3 584 spectateurs (dont 22 Personnes à Mobilité Réduite).

La surface d'entraînement en gazon synthétique du fond de stade accueille désormais l'académie du rugby, les féminines et les crabos, les cadets et les espoirs en plus de l'équipe professionnelle. Les installations du Stade Jean Alric permettent donc le partage et les échanges entre l'équipe professionnelle et les futurs espoirs du rugby cantalien.

#### **□ SITES INTERNET DE LA CABA ET INFORMATION AUX HABITANTS :**

La Collectivité informe de son action dans tous ses domaines de compétence en mobilisant de multiples supports, en adéquation avec le sujet traité et le public concerné (ses habitants, ses partenaires ou le cas échéant, les publics spécifiques) : tracts, affiches, panneaux électroniques, guides, plaquettes et dépliants, communiqués, insertions et conférences de presse, magazine d'information communautaire (5 éditions par an). Depuis de nombreuses années, la quasi-totalité des documents que la CABA fait imprimer le sont sur des papiers éco-labellisés.

Elle a développé également des supports d'information numérique, renouvelés ou mis en œuvre en concordance avec l'évolution des techniques (web, réseaux sociaux). Il permet de mettre en permanence à disposition des usagers mais aussi de tout public un volume très conséquent d'informations et de documentation, complétant et développant celles diffusées sur les supports physiques tout en offrant la possibilité de mises à jour et d'interactions.

Le dispositif d'information numérique de la CABA s'appuie sur 8 sites Internet, 5 pages Facebook et 2 comptes Instagram gérés en interne. En 2022, ont en effet été créés les comptes Instagram « Festival BD du Bassin d'Aurillac » et « Etudiants Aurillac », afin de toucher par le visuel un public plus jeune.

Projets à l'étude pour 2024 : développement des comptes Instagram et LinkedIn pour la CABA.

**Sites internet :**

CABA  
Médiathèque du Bassin d'Aurillac  
Centre Aquatique du Bassin d'Aurillac  
Stabus  
Plateforme eservices  
Campings  
Festival BD du Bassin d'Aurillac  
SCoT du Bassin d'Aurillac

**Pages Facebook :**

CABA Officiel  
Médiathèque du Bassin d'Aurillac  
Structure Information Jeunesse  
Festival BD du Bassin d'Aurillac  
Etudiants Aurillac

Ainsi, de manière indicative, ce dispositif numérique proposait à fin 2023 :

**caba.fr**

Nombre de pages : 195  
Nombre d'actualités en ligne : 539  
Nombre de documents (pdf, photos, vidéos) : 3 993  
Newsletters : 16 adressées en 2023

**centreaquatique.caba.fr**

Nombre de pages : 24  
Nombre d'actualités en ligne : 101  
Nombre de documents : 492

**mediatheque.caba.fr**

Nombre de pages : 47  
Nombre d'actualités en ligne : 354  
Nombre de documents : 1 477

**camping.caba.fr**

Nombre de pages : 17  
Nombre de documents : 104

**eservices.caba.fr**

Cf. « Développement des services numériques et démarches en ligne » (cf. p. 35)

**Pages Facebook**

Diffusion quotidienne : informations, photos, vidéos, liens...  
Nombres d'abonnés :  
CABA Officiel - 5 410 abonnés  
Médiathèque du Bassin d'Aurillac – 1 422 abonnés  
Structure Information Jeunesse - 221 abonnés  
Festival BD du Bassin d'Aurillac - 1 600 abonnés  
Etudiants Aurillac - 1 538 abonnés

## **Pages Instagram**

Festival BD du Bassin d'Aurillac – 200 abonnés

Etudiants Aurillac – 236 abonnés

Ces outils numériques facilitent aussi la mise en œuvre pour le public des nouvelles pratiques de concertation sur les grands dossiers et démarches transversaux, tels le PLUi-H, le PCAET ou le Projet Alimentaire de Territoire (espaces spécifiques d'information et de mise à disposition de l'ensemble des documents de ces démarches) mais également le suivi des travaux ou de la mise en service du Pôle d'Echange Intermodal ou de la restructuration de la station de traitement de Souleyrie, par exemple.

Tout au long de l'année, la CABA travaille en outre en coopération avec l'Office de Tourisme, la Stabus, les Communes, et accompagne également les nouvelles missions conduites dans le cadre du partenariat territorial : Syndicat Mixte du SCOT, Entente Bassin Cère Amont (GEMAPI).

### **❑ DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ACCESSIBLES A TOUS :**

Le site du Puech des Ouilhes est un site naturel, en accès libre toute l'année. En toute saison, il est possible de se promener sur le chemin aménagé profitant ainsi d'une pause détente en pleine nature.

Ce site complet offre de nombreuses activités : promenade, farniente sur la plage, activités nautiques motorisées ou non, baignade surveillée et restauration. Côté culture, une boîte à lire - régulièrement approvisionnée par les locaux - est même disponible permettant à tous de choisir un ouvrage pour s'évader.

Afin de cultiver cet esprit de bulle naturelle, la Communauté d'Agglomération souhaite continuer à développer les aménagements gratuits. Le cheminement va donc se prolonger pour, à terme, proposer un tour du lac en partenariat avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. L'objectif de ce projet est de proposer un parcours respectant la naturalité du site (aménagements légers) et accessible à plusieurs pratiques : pédestre, équestre et cyclo. Plusieurs petites boucles permettront aux familles ou personnes âgées de découvrir le lac par tronçons.

Dans le même état d'esprit, la Collectivité a aménagé le tour du golf de Vézac, permettant d'offrir une nouvelle fois un site naturel en libre accès pour tous. Ici, la musique est mise à l'honneur et les différents instruments composant une œuvre sont à portée de chacun.

### **❑ TERRE DE RENCONTRES ET DE JEUX :**

Situé à Lascelles, le Centre d'accueil et de séjours collectifs réalisé par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a ouvert ses portes en 2004. Chaque été, il est mis à disposition du Centre UCPA Monts du Cantal, qui imagine des séjours thématiques axés sur la découverte de la nature et de l'environnement pour les 6-17 ans.

Le site offre de multiples possibilités d'activités alliant imaginaire, jeux et sports : poney, parcours aventure, kayak, randonnée pédestre, tir à l'arc, VTT électrique, canyoning, via ferrata, randonnées équestres... à proximité directe du village sportif. Pratiquement toutes les activités proposées sont accessibles à pied et très peu de transports motorisés sont utilisés.

Dans un environnement exceptionnel mêlant rivière, forêt et grands espaces de jeux, 4 villages autonomes sont chacun équipés d'hébergements insolites (tentes, roulottes, chalets et cabanes).

En 2022, la restructuration du village « tentes » par 14 Hébergements Légers de Loisirs (HLL) de type « pods » a permis d'améliorer le confort d'accueil et de pouvoir accueillir des visiteurs sur une période plus longue.

❑ **UNE DIVERSITE D'ÉVÉNEMENTIELS PROPOSÉE :**

Les habitants du bassin d'Aurillac peuvent profiter de nombreuses manifestations en plein air ou sous chapiteau. La CABA soutient les organisations locales festives en mettant à disposition un parc de matériel événementiel normalisé et permet aussi d'accueillir des manifestations de plus grande envergure telles que cirques, rallyes, fête foraine à l'aire événementielle de la Ponétie.

**V) LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE :**

**A) LES ACTIONS EN INTERNE :**

❑ **TRI DES CONSOMMABLES RECYCLABLES** (papier, cartouches d'imprimante...)

❑ **RECUPERATION ET TRI DES DÉCHETS DES CHANTIERS SUR RESEAUX ET VOIRIE PAR LE PÔLE TRAVAUX DES SERVICES TECHNIQUES**

❑ **SUPPRESSION DES IMPRIMANTES INDIVIDUELLES AU PROFIT DE COPIEURS DE « DÉPARTEMENT »**

❑ **ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'UTILISATION DES ORDINATEURS :**

Le passage de 4 à 5 (ou 6) ans du taux de renouvellement des ordinateurs a permis de réduire l'impact de la consommation de ressources naturelles pour la fabrication de ces appareils.

❑ **GENERALISATION DES AMPOULES A BASSE CONSOMMATION**

❑ **ECONOMIES D'ÉNERGIE :**

Les usagers ont été sensibilisés aux économies d'énergie en rappelant les conduites à tenir (éteindre les ordinateurs, les appareils en veille, l'éclairage en sortant des bureaux, etc...). La période de chauffage et les consignes de température ont été réduites.

❑ **CONSOMMATION RESPONSABLE A LA MEDIATHEQUE :**

Pour l'acquisition des documents et le suivi budgétaire, les commandes sont regroupées pour réduire le nombre de livraisons.

A noter que jusqu'alors, les marchés des livres ont été attribués, le plus souvent, à des librairies locales.

Depuis 2020, l'équipement des nouvelles acquisitions est effectué avec du film respectueux de l'environnement, fabriqué à partir de matière première durable, la canne à sucre.

Concernant le « désherbage », une partie conséquente des documents retirés des collections bénéficie d'une deuxième vie : dons à des associations, à des écoles du territoire, à des structures locales, organisation d'une braderie annuelle pour les particuliers.

Les éliminations de documents, nommées « pilon » dans le vocabulaire professionnel, font l'objet d'un tri sélectif de la part des agents. Seuls partent en effet en déchets les éléments « confidentiels » : pages des documents détruits où figure leur identification, couvertures sur lesquelles sont apposés les codes barres et l'identification RFID. La grande masse des ouvrages déclassés est ainsi recyclée et retrouve au final la grande chaîne du livre.

Les traditionnels cartons d'inscription ont été supprimés.

Les lettres de relance et de réservation sont envoyées prioritairement par mail ; seuls les retards importants font l'objet d'une relance papier.



❑ **DEMATERIALIZATION DE MASSE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :**

Les projets de dématérialisation de GED, SAE, WebDelib (gestion des délibérations, décisions et arrêtés), cart@DS (dématérialisation des autorisations d'urbanisme) ainsi que de dématérialisation comptable (avec la trésorerie, les entreprises et les autres entités publiques) et la mise en place des e-Services permettent de réduire progressivement la quantité de documents administratifs imprimés et donc la consommation de papier.

❑ **ENERGIES PROPRES :**

Depuis quelques années, l'équipe thermique du Centre Aquatique, qui intervient également sur toutes les installations de chauffage et de production d'eau chaude des équipements communautaires, dispose d'un véhicule électrique. Deux véhicules électriques supplémentaires ont été acquis en début d'année 2017 (action inscrite dans le cadre de la convention TEPCV) et mis à la disposition des services de la CABA.

D'une manière générale, la proportion de véhicules propres dans la flotte des véhicules de service de la CABA tend à augmenter sensiblement d'année en année.

❑ **DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES EN MODE HIVERNAGE :**

Dès la fermeture de la saison, les équipements touristiques – hors station de pleine nature et sites naturels – sont fermés. Pendant cette période d'inactivité, quelques précautions sont prises afin de limiter la consommation et le gaspillage des ressources :

- le matériel informatique est éteint et rapatrié pour la maintenance dans la mesure du possible ;
- les volets des bâtiments inoccupés sont systématiquement fermés ;
- l'électroménager est débranché (dégivrage des frigorifiques vides) ;
- l'éclairage intérieur est réduit aux détecteurs de présence ;
- certains équipements plus fragiles sont retirés et rangés dans les locaux de stockage ;
- une vidange des sanitaires est effectuée avant la mise en hors gel.

Cette basse saison permet aussi de faire intervenir les services techniques afin d'optimiser la saison suivante ou de procéder aux entretiens périodiques nécessaires (exemples : contrôle électrique obligatoire, dégraissage des hottes aspirantes, mise à niveau des logiciels informatiques, interventions sur le son et lumière du Puech des Ouilhes...). Un nettoyage des sites avec enlèvement et recyclage des encombrants est également régulièrement entrepris par les services. Cela permet d'avoir une meilleure gestion des stocks et donc des achats mais aussi d'utiliser le matériel en transversalité sur l'ensemble des sites.

Pour le poste de secours, les produits de pharmacie non utilisés pendant la saison sont systématiquement rapatriés au centre aquatique. Dans la mesure du possible, du matériel est acquis en commun avec un partage entre ces deux sites de baignade (rapatriement et utilisation du matériel du Puech des Ouilhes en hors saison).

De la même façon, les VTTs nécessaires pour le traçage GPS des sentiers de randonnée ont été empruntés à la base VTT de Jussac et le GPS acquis en commun avec le service DSI.

## **B) LES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE :**

❑ **LE TOURISME VECTEUR DE DEVELOPPEMENT :**

Le Rocher de Carlat révèle son histoire avec des contenus graphiques améliorés, en visite libre ou guidée par un accompagnateur. Tout au long du parcours, écrans et casques de réalité augmentée (et même smartphones particuliers) permettent de visualiser les bâtiments reconstitués en 3D, d'assister à des scènes d'entraînement au combat ou de la vie quotidienne. A distance, l'application « Rocher de Carlat » donne déjà un avant-goût de la visite.

Le Rocher de Carlat est aussi une destination tout à fait appropriée pour accompagner les projets pédagogiques. Ce nouveau produit ludique et pédagogique, alliant site naturel remarquable, patrimoine et nouvelles technologies, participe à développer des compétences et des savoirs transversaux. La visite s'adresse en particulier aux élèves de primaire et de collège, et est en cohérence avec les contenus des programmes scolaires.

Munis d'un livret pédagogique adapté à leur âge, les élèves suivent l'accompagnateur le long du platelage bois, ponctué de 7 écrans tactiles rotatifs. Ces derniers permettent de visualiser une reconstitution en 3D des bâtiments, dont les vestiges sont matérialisés au sol, comme sur un site de fouilles. Les élèves découvrent ainsi la forteresse en plusieurs étapes : le palais vicomtal, la commanderie, la bibliothèque, les jardins, l'église, le moulin...

Récit et panneaux d'information, immersion via les nouvelles technologies, observation sur le site, supports pédagogiques : autant d'outils ludiques et d'expérimentation pour aborder de manière transversale l'histoire et diverses notions de sciences, de technologies...

❑ **POLITIQUE TOURISTIQUE VALORISANT LE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Le décret du 2 septembre 2008 prévoit trois conditions pour un classement en commune touristique : la présence d'un office de tourisme classé, l'organisation "en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif" et, enfin, une capacité d'hébergement d'une population non-permanente répondant à un ratio minimal par rapport à la population permanente.

Par arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2018, les 25 communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac ont été labellisées « communes touristiques » pour une durée de cinq ans.

Cette lisibilité accrue est un gage de qualité offert aux touristes.

L'année 2024 devrait voir la demande de renouvellement de cette labellisation pour le territoire de la CABA.

❑ **POLITIQUE TARIFAIRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :**

La politique tarifaire de l'eau et de l'assainissement permet de maintenir une politique d'investissement pour préserver et améliorer le patrimoine lié à ces services.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau permet d'apprécier qualitativement cette politique tarifaire.

❑ **REDUCTION DES CONSOMMABLES AU CENTRE AQUATIQUE (en fonctionnement normal) :**

Depuis avril 2012, le réseau de chaleur alimente le Centre Aquatique en énergie chauffante, par l'incinération des boues de la station d'épuration de Souleyrie. Cette technologie apporte une grande partie des besoins énergétiques du Centre Aquatique, tant en termes de chauffage de l'air, qu'en termes d'eau chaude sanitaire et des bassins.

Par ailleurs, le Centre Aquatique est doté d'un outil de gestion technique permettant de contrôler l'accès aux installations (vestiaires, sanitaires, bassins) et de comptabiliser le nombre d'entrées quotidiennes. Ce décompte a une grande importance, car il permet de réguler les apports en eau neuve imposés par la réglementation.

Enfin, le décret du 7 avril 1981, fixant les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et aux baignades aménagées, a été amendé le 7 septembre 2016, par un assouplissement de la réglementation, réduisant ainsi le nombre de vidanges périodiques à une par an pour les bassins.

Cette nouvelle réglementation impacte de manière positive le fonctionnement général de l'équipement, notamment avec une période d'ouverture au public plus importante. A plus

longue échéance, devront être étudiées et affinées les projections pour analyser les bénéfices de cette refonte réglementaire, et particulièrement le retour sur les économies de coût de fonctionnement de l'eau et des consommables énergétiques.

□ **FONCTIONNEMENT DU STADE D'ATHLETISME MARIE-JOSE PEREC :**

L'année 2023 a été marquée par le huitième anniversaire de la réalisation du nouveau bâtiment d'accueil du Stade d'athlétisme Marie-José Pérec. A noter aussi, la reprise de l'éclairage sportif en 2016, qui permet une pratique d'entraînement de nuit en fonction des saisons. En 2024, cet éclairage devrait passer en technologie LED, plus respectueuse de l'environnement.

Du fait de la qualité des matériaux utilisés, cet équipement, qui répond aux normes de la RT2012, permet d'avoir un coût de fonctionnement optimisé (eau, gaz, électricité).

□ **ECOLOGIE A L'EPICENTRE :**

L'Association Session Libre fait preuve de rigueur dans la gestion de l'équipement, et a développé un savoir-faire en termes de conception et d'aménagement de praticables qu'elle exporte désormais. Ces compétences se croisent avec l'aspect écologique, car les membres de l'Association valorisent les matériaux qu'ils utilisent.

En effet, les modules réalisés sont en bois, ce qui permet une ré-utilisation de cette matière.

Outre l'aspect écologique qui le caractérise, le bois est aussi la solution la moins coûteuse pour la conception des praticables. En moyenne, une pièce de bois est utilisée pendant 2 ans, car elle peut être travaillée et adaptée en fonction des besoins.

□ **TRI SELECTIF ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES :**

La CABA a engagé une démarche d'amélioration de son dispositif de gestion des déchets ménagers. Elle exerce les compétences de collecte et de traitement pour le compte de l'ensemble de ses communes adhérentes.

La compétence « collecte » comprend :

- la collecte des ordures ménagères en points de regroupement ou en porte-à-porte ;
- la collecte sélective multi-matériaux en porte-à-porte, en point de regroupement ou en apport volontaire (déchets d'emballages ménagers et journaux magazines) ;
- la collecte du verre en apport volontaire ;
- l'exploitation et la gestion des déchetteries ;
- le compostage individuel des déchets organiques.

La compétence « traitement » comprend :

- l'exploitation et la gestion d'un centre de pré-tri et de transfert des déchets,
- la gestion de la post exploitation d'un Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux.

La Collectivité entend agir, à court et à moyen termes, en s'inscrivant dans une démarche globale d'optimisation pour une gestion durable (économique, technique, sociale et environnementale) dont l'objectif est d'offrir des services de qualité adaptés aux besoins de la population à un coût maîtrisé.

Sa stratégie s'articule autour de deux axes : le premier concerne la prévention – le produit n'est pas encore un déchet, nous sommes sur l'évitement – et le second concerne le déchet lui-même pour lequel il est recherché des filières de recyclage.

Pour ce qui est de la valorisation matière entre les filières classiques (papiers, cartons, emballages, verres, métaux, ...), la Collectivité collecte et traite les D3E, les DMS, les déchets d'ameublement.

L'année 2023 a été marquée par :

- la mise en œuvre, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, de l'extension des consignes de tri, qui simplifie, pour l'utilisateur, le geste du tri, et permet de diminuer significativement le volume des OMr ;
- la recherche d'une diversification et d'une relocalisation des solutions de traitement des OMr, qui s'est conclue, en fin d'année 2022, par un rapprochement avec le VALTOM (Puy-de-Dôme). Initiée en 2023, cette collaboration devrait s'amplifier en 2024.

Dans le cadre des nouveaux marchés de transport de nos déchets, une réflexion a également été menée pour en réduire le bilan carbone avec, notamment, le recours au GNV.

\*\*\*\*\*